

Infrastructure Canada

2022-2023

Rapport sur les résultats ministériels

L'honorable Sean Fraser

Ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités

Il est possible d'obtenir, sur demande, la présente publication sur supports accessibles.

Personne-ressource :

Direction générale des communications – Infrastructure Canada

180, rue Kent, bureau 1100

Ottawa (Ontario) K1P 0B6

Ligne d'information nationale sur l'infrastructure : 613-948-1148

Numéro sans frais : 1-877-250-7154

ATS : 1-800-465-7735

Courriel : info@inf.gc.ca

Cette publication est offerte à l'adresse : <https://www.infrastructure.gc.ca/pub/index-fra.html>.

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission d'Infrastructure Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, qu'Infrastructure Canada soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie faite en collaboration avec Infrastructure Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire à des fins commerciales l'information contenue dans cette publication, veuillez faire parvenir un courriel à info@inf.gc.ca.

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités, 2023.

N° de catalogue T91-5F-PDF

ISSN 2560-984X

Also available in English under the following title: 2022-23 Departmental Results Report – Infrastructure Canada.

Table des matières

De la part du ministre.....	4
Aperçu des résultats	7
Résultats : ce que nous avons accompli	15
Responsabilités essentielles.....	15
Services internes.....	30
Dépenses et ressources humaines.....	35
Dépenses.....	35
Ressources humaines.....	37
Dépenses par crédit voté	38
Dépenses et activités du gouvernement du Canada	38
États financiers et faits saillants des états financiers.....	38
Renseignements ministériels.....	40
Profil organisationnel	40
Raison d’être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons.....	42
Contexte opérationnel	42
Cadre de présentation de rapports	42
Renseignements à l’appui du Répertoire des programmes	44
Tableaux de renseignements supplémentaires	44
Dépenses fiscales fédérales.....	44
Coordonnées de l’organisation.....	44
Annexe – Définitions	45
Notes de fin de rapport.....	49

De la part du ministre

J'ai le plaisir de présenter le Rapport ministériel sur les résultats d'Infrastructure Canada pour 2022-2023. Les pages qui suivent donnent un aperçu des activités et des réalisations d'Infrastructure Canada au cours du dernier exercice, y compris des initiatives qui contribuent à nos efforts en vue d'atténuer les effets des changements climatiques, de lutter contre l'itinérance, de stimuler la croissance économique et d'améliorer la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes. L'année a été marquée par une productivité et des réalisations importantes, le Ministère ayant continué de soutenir la réalisation de projets et d'initiatives essentiels en matière de logement et d'infrastructures.

Au cours de la dernière année, Infrastructure Canada a collaboré étroitement avec les provinces pour s'assurer que les fonds restants dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada étaient entièrement engagés. Avec un total de 33 milliards de dollars en financement versés dans le cadre du programme depuis 2016, notre ministère continue de soutenir de nouveaux investissements dans le transport en commun, les infrastructures vertes, les infrastructures communautaires, culturelles et récréatives, ainsi que les collectivités rurales et nordiques. Tout cela en créant de bons emplois pour la classe moyenne d'un océan à l'autre, en s'efforçant de rendre le logement plus abordable pour tous les Canadiens et en réduisant l'itinérance.

Vers un chez-soi : La Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance a continué de soutenir les personnes les plus vulnérables de la société, en aidant les gens à obtenir et à conserver un logement abordable et en luttant contre l'itinérance, y compris l'itinérance chronique. En 2022-2023, les projets financés dans le cadre de la stratégie Vers un chez-soi ont aidé environ 12 000 personnes en situation d'itinérance à trouver un logement. Infrastructure Canada joue également un rôle de chef de file en établissant des objectifs stratégiques nationaux et en rassemblant les intervenants pour favoriser une approche collaborative dans l'effort de prévention et de réduction de l'itinérance partout au Canada. Ce travail est illustré par des initiatives telles que le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans, que notre ministère a développé en collaboration avec Anciens Combattants Canada.

Notre soutien pour des transports en commun fiables et accessibles a permis aux Canadiens d'effectuer des déplacements plus simples, plus rapides et plus propres. Grâce à un financement particulier et à l'approbation d'environ 500 projets, le Fonds pour le transport actif soutiendra des réseaux de transport en commun plus propres et favorisera des modes de vie actifs et sains. Les investissements dans le Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural fourniront un financement adapté aux besoins des collectivités rurales et éloignées, tandis que le Fonds pour le transport en commun à zéro émission contribuera à préserver la qualité de l'air, à créer des liens entre les collectivités et à créer des emplois de qualité pour la classe moyenne dans tout le Canada.

Nous avons également soutenu les collectivités pour répondre au besoin croissant de construire et d'entretenir des infrastructures pouvant résister aux dommages causés par les changements climatiques et les conditions météorologiques extrêmes. En 2022-2023, Infrastructure Canada a approuvé 46 nouveaux projets dans le cadre du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, ce qui porte le nombre de projets approuvés à 115 et se traduit par un engagement financier fédéral total de 2,7 milliards de dollars.

Le Ministère a poursuivi son travail de protection de l'environnement en investissant dans des bâtiments communautaires écologiques et inclusifs, dans l'énergie propre et dans des solutions durables pour l'eau et les eaux usées, tout en continuant de planifier un avenir résilient à zéro émission nette et carboneutre. De plus, nos investissements au titre du Fonds pour les infrastructures naturelles aident à protéger l'environnement naturel, à améliorer l'accès aux espaces verts et à promouvoir des collectivités saines. À la fin de l'année 2022-2023, le Fonds pour les infrastructures naturelles avait permis d'approuver une contribution fédérale totalisant 65 millions de dollars.

Les travaux de rénovation réalisés dans le cadre du volet Résilience à la COVID-19 ont permis de moderniser les systèmes de ventilation dans les bâtiments publics et d'investir 70 millions de dollars supplémentaires afin de soutenir les rénovations et les projets dans les hôpitaux, les bibliothèques et d'autres bâtiments communautaires. De plus, l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé a contribué aux efforts d'adaptation des infrastructures locales afin de mieux connecter les Canadiens et de leur permettre un meilleur accès aux espaces publics.

Grâce à ses grands projets de ponts, Infrastructure Canada a continué à soutenir la croissance économique en assurant la circulation efficace des personnes et des biens. La construction de toutes les composantes du projet du pont international Gordie-Howe, sous la direction de l'Autorité du pont Windsor-Detroit, progresse bien, les tours du pont approchant de leur hauteur maximale et les travaux sur le tablier du pont avançant. Les travaux complexes d'installation et d'ingénierie relatifs aux câbles reliant les tours au tablier du pont ont commencé, ce qui marque une étape importante.

Le corridor du pont Samuel-De Champlain, qui a été ouvert à la circulation en 2019 et qui continue de servir et de renforcer l'intégration, l'économie et le commerce international dans la région du Grand Montréal, progresse vers ses dernières étapes. Infrastructure Canada a également facilité l'intégration du corridor de train léger du Réseau Express Métropolitain traversant le pont Samuel-De Champlain, qui est maintenant opérationnel et offre aux usagers de nouvelles options de transport en commun entre la rive sud et le centre-ville de Montréal.

En collaboration avec d'autres ministères, les provinces, les territoires, les municipalités, les communautés autochtones et d'autres intervenants, nous restons concentrés sur nos priorités communes et sur l'obtention de résultats pour les Canadiens. Nos investissements contribuent à promouvoir la croissance économique, à soutenir la résilience climatique, à faire progresser la réconciliation et à réduire les émissions. Nous sommes enthousiasmés par les possibilités qui s'offrent à nous et par l'impact positif que nous pouvons créer ensemble au cours du prochain chapitre de notre parcours commun.

Je vous invite à lire le Rapport ministériel sur les résultats de 2022-2023 pour mieux comprendre le travail et les réalisations d'Infrastructure Canada au cours de la dernière année, et comment nous contribuons à l'édification de collectivités prospères, accessibles et saines sur le plan environnemental pour les générations à venir, en soutenant des infrastructures résilientes qui aident à protéger les gens contre les effets des changements climatiques, en facilitant l'accès au logement abordable et en luttant contre l'itinérance. Ensemble, nous répondons aux besoins des Canadiens et nous bâtissons un Canada qui fonctionne pour tous.



L'honorable Sean Fraser
Ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités

Aperçu des résultats

La présente section met en évidence certains résultats importants qu'Infrastructure Canada a obtenus au cours de l'exercice allant d'avril 2022 à mars 2023 en ce qui concerne les priorités ministérielles énoncées dans le [Plan ministériel 2022-2023](#)ⁱⁱ.

Atténuer les effets des catastrophes naturelles et investir dans des infrastructures adaptées aux changements climatiques afin que les Canadiens puissent s'adapter et renforcer leur résilience aux changements climatiques.

Au cours de l'exercice 2022-2023, Infrastructure Canada (INFC) a mis en œuvre de nouveaux programmes et a continué d'exécuter les programmes existants en investissant dans des infrastructures adaptées aux changements climatiques afin d'atténuer les répercussions des catastrophes naturelles, permettant ainsi aux Canadiens de s'adapter aux changements climatiques et de renforcer leur résilience. Cette mise en œuvre a été accomplie au moyen d'un éventail de mécanismes, y compris le financement de programmes versé directement aux collectivités ainsi que des programmes exécutés dans le cadre d'ententes bilatérales conclues avec des partenaires provinciaux et territoriaux.

Pour donner suite à l'engagement du gouvernement de relancer l'économie et d'accélérer les investissements dans l'infrastructure partout au pays, INFC a collaboré avec les provinces afin d'engager pleinement le reste du financement dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC), tandis que les territoires auront jusqu'au 31 mars 2025. Le PIIC favorise la croissance économique, soutient une économie à faibles émissions de carbone et permet de bâtir des collectivités inclusives et résilientes. Dans le cadre du volet Infrastructures vertes du PIIC, INFC appuie des collectivités plus vertes en contribuant à la préparation aux changements climatiques, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en augmentant les investissements dans les technologies renouvelables au Canada. En 2022-2023, INFC a approuvé 1 406 projets d'infrastructures vertes, ce qui représente un financement fédéral engagé de 6,6 milliards de dollars.

Contribuant davantage à accroître la résilience aux changements climatiques à l'échelle du pays, le Fonds pour l'infrastructure naturelle (FIN) appuie la mise en œuvre de solutions d'infrastructure naturelle ou hybride tenant compte du contexte et adaptées aux changements climatiques. À la fin de l'exercice 2022-2023, le FIN avait approuvé une contribution fédérale totalisant 65 millions de dollars. En outre, pour répondre aux besoins des collectivités, le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) permet de réaliser des investissements dans des infrastructures résilientes aux changements climatiques. En 2022-2023, le FDCC a versé 2,3 milliards de dollars à plus de 3 700 collectivités pour appuyer environ 5 500 projets. En 2022-2023, Infrastructure Canada a approuvé 46 nouveaux projets dans le cadre du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC), portant le nombre de projets approuvés à 115, ce qui a donné lieu à un engagement financier fédéral total de 2,7 milliards de dollars. Ce financement a permis de protéger les collectivités contre les dangers naturels et les phénomènes météorologiques extrêmes, notamment la sécheresse, les tremblements de terre, l'érosion, les températures extrêmes, les inondations, le dégel du pergélisol, les tempêtes et les feux de végétation.

Pour appuyer la première Stratégie nationale d'adaptation du Canada, qui a été lancée en juin 2023, le gouvernement du Canada a publié en novembre 2022 le Plan d'action pour l'adaptation, dans le cadre duquel il s'est engagé à verser jusqu'à 647 millions de dollars en nouveaux fonds d'infrastructure pour améliorer le FAAC, lancer des trousseaux d'outils à accès libre sur le climat, accélérer l'adoption de normes, de lignes directrices et de codes résilients aux changements climatiques, et intégrer des exigences en matière de résilience à tous les nouveaux programmes fédéraux d'infrastructure. Cette nouvelle série de services de soutien permettra aux collectivités canadiennes d'avoir accès à un soutien et à des conseils techniques en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques et les mesures d'atténuation des gaz à effet de serre (GES) dans le cadre de leurs projets d'infrastructure. Infrastructure Canada a coprésidé la Table consultative sur l'infrastructure naturelle et bâtie résiliente, qui a fourni des conseils sur les objectifs, les cibles et les mesures à prendre pour accroître la résilience des systèmes d'infrastructure du Canada.

En 2022-2023, 130 évaluations selon l'Optique des changements climatiques ont été effectuées par INFC. L'Optique des changements climatiques est une exigence horizontale applicable au PIIC, au FAAC et au Défi des villes intelligentes, selon laquelle les promoteurs de projets sont tenus d'estimer les réductions prévues d'émissions de GES associées aux mesures d'atténuation, d'analyser les conditions climatiques futures, de cerner les risques que celles-ci peuvent poser au projet et de proposer des mesures pour résister ou réagir aux répercussions des changements climatiques, s'en remettre ou s'y adapter.

Grâce à une collaboration entre INFC, le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) et le Conseil canadien des normes, des codes, des normes, des lignes directrices et des outils nouveaux ou mis à jour ont été produits, et leur adoption a été encouragée afin de soutenir des infrastructures et des bâtiments résilients aux changements climatiques. L'un des principaux résultats attendus de l'Initiative sur l'environnement bâti résilient aux changements climatiques dirigée par le CNRC a été la création de l'Explorateur de valeurs de calcul. Cet outil en ligne bilingue procure aux professionnels de la construction d'infrastructures des valeurs de calcul historiques et projetées, pour l'ensemble du Canada, qui tiennent compte des changements climatiques prévus. Le Programme de normes pour des infrastructures résilientes était axé sur la chaleur, les inondations, le Nord canadien, la gestion intégrée des risques, les infrastructures naturelles et la résilience à faibles émissions de carbone. Au cours de la période 2022-2023, ce programme a fait progresser douze stratégies de normalisation, soit trois de plus que l'objectif fixé à neuf stratégies, et comptait 23 initiatives supplémentaires en cours d'élaboration. Ces efforts de collaboration ont mené à l'adoption du Guide national sur les incendies en milieu périurbain. Les outils du guide sont utilisés pour mieux reconstruire Lytton (C.-B.). Le CNRC et le Conseil canadien des normes publient continuellement des conseils techniques utiles pour accroître la résilience des infrastructures aux changements climatiques.

Aider les collectivités dans leurs efforts visant à prévenir et à réduire l'itinérance afin de créer des collectivités durables et inclusives.

En 2022-2023, la Direction de l'engagement communautaire et de la prestation des services a été intégrée au Ministère. Ainsi, la responsabilité du volet de prestation des services de Vers un

chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance est passée d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) à Infrastructure Canada. Vers un chez-soi est un programme communautaire qui fournit des fonds directement aux collectivités pour appuyer les efforts de lutte contre l'itinérance. En plus du financement de base, le gouvernement du Canada a alloué 286,1 millions de dollars en financement supplémentaire pour soutenir les réponses des collectivités aux pressions liées à la COVID-19, et appuyer le retour à des approches et à des solutions plus stables et à plus long terme pour lutter contre l'itinérance, y compris l'itinérance chronique. Les résultats pour 2022-2023 révèlent que les projets financés par Vers un chez-soi ont aidé environ 12 000 personnes en situation d'itinérance à trouver un logement. Étant donné que les peuples autochtones sont surreprésentés au sein de la population des sans-abri, Vers un chez-soi dispose d'un volet de financement consacré à l'itinérance chez les Autochtones, ainsi que d'un financement fondé sur les distinctions et d'un financement pour les signataires de traités modernes. Au cours du dernier exercice, INFC a réalisé d'importants progrès pour élaborer conjointement ou faire progresser des approches en matière de lutte contre l'itinérance chez les Autochtones, qui répondent aux priorités spécifiques des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Au cours du dernier exercice, Infrastructure Canada a également travaillé en étroite collaboration avec Anciens Combattants Canada à l'élaboration du Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans, qui vise à prévenir et à réduire l'itinérance chez les vétérans au Canada en versant du financement sous forme de contributions dans le cadre de deux volets, à compter de 2023-2024. Le volet Services et mesures de soutien fournira un financement de 72,9 millions de dollars pour les suppléments au loyer et les services de soutien globaux, comme les services de consultation et le traitement en toxicomanie. Un montant de 6,2 millions de dollars sera également disponible dans le cadre du volet Renforcement des capacités pour financer la recherche sur l'itinérance chez les vétérans et accroître la capacité des organismes de prestation de services.

Le Ministère a continué à élargir sa collaboration avec ses homologues provinciaux et territoriaux au moyen d'appels bilatéraux au niveau opérationnel avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et de forums multilatéraux comme le Forum ouvert fédéral-provincial-territorial sur l'itinérance. Ces collaborations offrent une occasion informelle de comparer les approches et de discuter de questions d'intérêt commun (p. ex. la mise en œuvre du Système d'information sur les personnes et les familles sans abri, l'Initiative de recherche-action sur l'itinérance chronique et le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans).

Continuer à aider les collectivités à adapter les infrastructures publiques locales et à permettre aux résidents de mener en toute sécurité des activités sociales, économiques et culturelles en mettant en œuvre des solutions et en améliorant la ventilation dans une vaste gamme d'immeubles publics.

Pour aider les Canadiens durant la pandémie, INFC a collaboré avec les collectivités en vue de financer des solutions aux défis découlant de la COVID-19, en plus de réaliser des investissements spécifiques, notamment dans des projets d'amélioration de la ventilation dans des hôpitaux et des établissements de soins de longue durée.

Plus spécifiquement, dans le cadre du PIIC, le volet temporaire Résilience à la COVID-19 a offert aux provinces et aux territoires une plus grande souplesse pour financer des projets à démarrage rapide et à court terme qui autrement ne seraient peut-être pas admissibles au titre des volets de financement existants. Le Ministère a également ajouté la possibilité de transférer jusqu'à 10 % des allocations initiales des volets au nouveau volet Résilience à la COVID-19 pour engager les fonds restants dans le cadre du PIIC. À la fin de l'exercice, 2 162 projets d'infrastructure de résilience à la COVID-19 avaient été financés, dont des projets qui appuient l'infrastructure d'atténuation des catastrophes et d'adaptation aux catastrophes, ce qui représente des investissements fédéraux de 1,9 milliard de dollars.

Pour favoriser la santé des Canadiens après la pandémie, INFC a poursuivi ses travaux d'amélioration de la ventilation dans des édifices publics. Depuis 2020, 190 millions de dollars ont été ajoutés au volet Résilience à la COVID-19 du PIIC pour appuyer des projets d'amélioration de la ventilation dans des édifices publics comme des hôpitaux et des établissements de soins de longue durée. Au total, grâce au financement consacré à l'amélioration de la ventilation (190 millions de dollars) et au volet élargi lié à la COVID-19, Infrastructure Canada aura financé 748 projets de ventilation d'une valeur totale de plus de 950 millions de dollars d'ici la fin de l'exercice.

L'Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS) est une autre initiative en réponse à la COVID-19 qui aide expressément les collectivités à mettre en œuvre des solutions numériques, à améliorer la mobilité, et à adapter et à créer des espaces publics et des services locaux de manière à répondre aux besoins des gens pendant et après la pandémie. L'Initiative verse jusqu'à 61,3 millions de dollars en financement sous forme de contributions sur cinq ans à Fondations communautaires du Canada pour que cet organisme collabore directement avec les collectivités afin de cerner et de financer des projets locaux et des solutions aux défis posés par la COVID-19. En 2022-2023, l'ICCS a versé jusqu'à 30 millions de dollars en financement fédéral pour appuyer 401 projets supplémentaires, ce qui porte le nombre total à 1 060 projets à la grandeur du Canada.

Établir un partenariat avec tous les ordres de gouvernement, les communautés autochtones, les organismes de transport en commun, les ministères et d'autres intervenants pour concevoir le Programme permanent de transport en commun et soutenir la mise en œuvre d'options de transport en commun à zéro émission afin d'assurer l'accessibilité et la mobilité durable dans les villes et les régions rurales de l'avenir, tout en réduisant la pollution, et en favorisant les emplois et les services, et faire progresser la coordination et les ententes intergouvernementales grâce à notre programme d'infrastructure Investir dans le Canada et à nos programmes existants.

Au cours de l'exercice 2022-2023, Infrastructure Canada a échangé avec les principaux intervenants du transport en commun afin d'éclairer l'établissement et le versement du financement permanent futur du transport en commun. En juillet 2022, le Ministère a lancé un processus de mobilisation. Depuis, INFC a entendu les idées et les solutions des provinces, des territoires, des municipalités, des peuples autochtones, des organisations de transport en commun, des experts en politiques, des intervenants et des Canadiens qui contribueront à

façonner l'avenir du transport en commun. Cette rétroaction s'appuie sur des études existantes, ainsi que sur la recherche du gouvernement du Canada sur le transport en commun, et aidera à faire en sorte que le financement permanent du transport en commun procure le plus grand avantage aux Canadiens.

L'expansion des grands réseaux de transport urbain est un élément clé des programmes de transport en commun d'Infrastructure Canada, et les grands projets de transport en commun représentent plus de 22 milliards de dollars en programmes divers, dont le Programme permanent de transport en commun (PPTC), le PIIC et les programmes existants. Cette somme comprend un financement fédéral de 4 milliards de dollars pour la ligne Ontario afin d'appuyer la construction de collectivités axées sur le transport en commun grâce à une offre accrue de logements abordables, de 1,5 milliard de dollars pour la ligne verte de Calgary, de plus de 780 millions de dollars pour l'achat d'autobus à zéro émission au Québec et jusqu'à 1,3 milliard de dollars pour le SkyTrain de Surrey-Langley.

Infrastructure Canada a approuvé le financement de 136 projets dans le cadre du Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (FSTCMR), un fonds offert dans le cadre du PPTC qui versera un total de 75,2 millions de dollars pour l'élaboration de solutions de transport en commun dans les collectivités rurales et éloignées. De plus, 32 projets représentant un financement cumulatif de près de 1,2 milliard de dollars ont été approuvés dans le cadre du Fonds pour le transport en commun zéro émission (FTCZE) pour aider les exploitants de transport en commun et d'autobus scolaires à planifier l'électrification, l'achat d'autobus zéro émission et la construction d'infrastructures de soutien. Enfin, 497 projets représentant une contribution totale au programme de 367 millions de dollars ont été approuvés dans le cadre du Fonds pour le transport actif (FTA), qui investit dans des projets de création de nouveaux réseaux élargis de sentiers, de pistes cyclables, de pistes et de passerelles piétonnières, en plus de soutenir les activités de planification du transport actif.

De plus, l'an dernier, le volet Infrastructures de transport en commun du PIIC a financé 426 projets représentant plus de 13 milliards de dollars en investissements fédéraux. Le volet a permis de verser aux provinces, aux territoires et aux municipalités des fonds pour soutenir de nouveaux réseaux de transport en commun, des prolongements de services et une infrastructure de transport actif. Le volet Résilience à la COVID-19 du programme a également joué un rôle essentiel dans l'amélioration et la revitalisation du transport en commun et du transport actif dans les collectivités partout au pays. Ce volet finance l'infrastructure de transport actif, y compris les parcs, les sentiers, les passerelles, les pistes cyclables et les sentiers polyvalents.

Par ailleurs, le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) a continué de donner aux municipalités les moyens d'investir stratégiquement dans des projets d'infrastructure qui répondent à leurs besoins spécifiques, y compris l'amélioration des réseaux de transport en commun et le développement de réseaux de transport actif, comme les pistes cyclables et les allées piétonnières.

Protéger notre environnement en investissant dans l'infrastructure naturelle, les bâtiments communautaires verts et inclusifs, l'énergie propre ainsi que l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées durables afin d'améliorer la qualité de vie des Canadiens et de se diriger vers un avenir sans émissions de carbone et résistant aux changements climatiques.

Le Fonds pour l'infrastructure naturelle (FIN) et le Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (PBCVI) sont essentiels aux efforts de protection de l'environnement du Ministère. Les infrastructures naturelles et hybrides sont de plus en plus reconnues pour leur capacité à fournir des avantages tels que la résilience aux changements climatiques, l'accès à la nature et le bien-être, les emplois et la croissance économique, la qualité de l'environnement, la protection de la biodiversité et la séquestration du carbone. En 2022-2023, trois projets à Halifax, à Winnipeg et à Vancouver ont été approuvés dans le cadre du volet Projets d'envergure, ce qui représente une contribution fédérale de près de 25 millions de dollars au FIN pour aider divers organismes à bâtir des collectivités résilientes et saines grâce à la mise en œuvre et à l'installation d'infrastructures naturelles ou hybrides et d'autres actifs naturels. À la fin de l'exercice 2022-2023, le PBCVI avait financé 25 initiatives de rénovation de grande envergure et 123 initiatives de rénovation de petite ou moyenne envergure, et la construction de 44 bâtiments communautaires dans des collectivités d'un océan à l'autre. Les améliorations globales apportées aux bâtiments communautaires existants devraient accroître les économies d'énergie et réduire les émissions de GES. Par exemple, de nouveaux bâtiments communautaires seront construits pour respecter la Norme du bâtiment à carbone zéro du Conseil du bâtiment durable du Canada, ou pour dépasser les exigences du Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada 2017. Les bâtiments carboneutres sont des bâtiments très écoénergétiques qui fournissent des compensations carbone de grande qualité ou produisent une énergie renouvelable sans carbone suffisante pour compenser les émissions annuelles de carbone associées aux matériaux de construction et à l'exploitation.

Au cours du dernier exercice, INFC a fourni des conseils et une orientation à la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) sur ses priorités et ses activités d'investissement dans des projets d'énergie propre et d'infrastructures vertes. Ces conseils se sont traduits par l'investissement de plus de 2,25 milliards de dollars de la BIC dans des projets évalués à plus de 5,5 milliards de dollars entre avril et décembre 2022. Ces investissements comprenaient le financement d'autobus à zéro émission, de petits réacteurs nucléaires modulaires et d'installations de traitement des eaux usées.

Enfin, grâce à la collaboration avec le Conseil national de recherches du Canada, INFC continue d'appuyer la recherche, l'élaboration de données d'inventaire du cycle de vie et la normalisation des approches d'analyse du cycle de vie, et la promotion des lignes directrices et des normes de construction pour encourager le développement d'un secteur de la construction à faibles émissions de carbone. INFC collabore avec d'autres ministères dans le cadre d'un mandat commun visant à adopter une nouvelle *stratégie favorisant l'achat de produits propres* pour appuyer l'utilisation de matériaux à faible teneur en carbone dans le cadre des projets d'infrastructure canadiens. INFC a appuyé l'élaboration de la *Stratégie favorisant l'achat de produits propres*, notamment en mobilisant les principaux intervenants provinciaux, territoriaux, municipaux, autochtones et industriels.

Faire progresser les travaux dans le cadre de l'Évaluation nationale des infrastructures du Canada afin de cerner les besoins et les priorités du Canada en matière d'infrastructure, de lier les investissements publics aux résultats stratégiques et de planifier un avenir écologique, inclusif et prospère.

Infrastructure Canada a continué de jeter les bases en vue du lancement de l'Évaluation nationale des infrastructures du Canada (ENI). Le Ministère a poursuivi ses discussions afin d'éclairer l'élaboration du mandat, la conception et la gouvernance de l'ENI, y compris avec des experts externes, dans le but de mieux comprendre comment d'autres administrations ont réalisé des évaluations semblables. Une fois établie, l'ENI déterminera les besoins et les priorités du Canada en matière d'infrastructure en fournissant un fondement probatoire pour établir un lien entre les investissements publics et les résultats stratégiques.

Soutenir et gérer l'exécution de grands projets de ponts afin de promouvoir la croissance économique et la circulation efficace des personnes et des biens, tout en assurant une gouvernance et une gestion efficaces des organisations du portefeuille ainsi que des équipes internes qui travaillent à la gestion de ces importants projets.

Infrastructure Canada a continué de financer la construction et l'exploitation à long terme de ponts et la réalisation de projets fédéraux d'envergure afin de promouvoir la croissance économique, d'offrir le meilleur rapport qualité-prix aux Canadiens, et de favoriser la sécurité, le développement durable et l'intégration urbaine.

INFC a travaillé en étroite collaboration avec son partenaire privé, le Groupe Signature sur le Saint-Laurent, et CDPQ Infra/REM inc. à intégrer le système léger sur rail du Réseau express métropolitain au corridor de transport en commun réservé du pont Samuel-De Champlain. INFC a également continué de travailler avec son partenaire privé afin de terminer les travaux restants et à faire la transition vers une période d'exploitation, d'entretien et de réhabilitation plus stable. De plus, INFC a maintenu son soutien à la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) pendant qu'elle déconstruit le pont Champlain d'origine. La déconstruction respecte les échéanciers et le budget. Le projet devrait être achevé en 2024 et la réhabilitation du secteur, en 2025. INFC travaille en étroite collaboration avec divers partenaires privés et d'autres partenaires, dont la société PJCCI, afin d'assurer une transition harmonieuse vers la phase stable d'exploitation, d'entretien et de réhabilitation.

Le Ministère collabore en outre avec l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) à la réalisation du pont international Gordie-Howe, aux côtés de l'État du Michigan, dans le cadre d'un partenariat public-privé avec Bridging North America (BNA). L'avancement des négociations pour rapatrier le pont de Québec demeure une priorité pour INFC, car le gouvernement du Canada comprend l'importance stratégique, économique et patrimoniale de sa restauration, et continue de travailler à la conclusion d'une entente de principe avec le Canadien National.

Promouvoir d'autres approches pour financer et mettre en place des infrastructures publiques, notamment en soutenant l'accent mis par le Canada, tant à l'échelle internationale que nationale, sur les modèles de partenariat public-privé.

En 2022-2023, Infrastructure Canada a également cherché à répondre aux besoins des Canadiens en aidant la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) à remplir son mandat, qui consiste à attirer dans l'intérêt public des investissements privés et institutionnels dans des projets d'infrastructure générateurs de revenus. Le Ministère a également dirigé l'examen quinquennal obligatoire de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, lequel visait à déterminer si les prémisses stratégiques et les pouvoirs législatifs qui sous-tendent la création de la BIC sont toujours solides et pertinents, et si le fonctionnement de la BIC est efficace. Au cours de cet examen, le Ministère a entrepris des activités de mobilisation des intervenants externes auprès de plus de 80 intervenants, dont des représentants des gouvernements, de l'industrie et d'organisations internationales, des partenaires autochtones, des participants du marché et des membres du milieu universitaire. L'examen est terminé, et un rapport a été déposé au Parlement en juin 2023.

De plus, Infrastructure Canada a mené un vaste éventail d'activités de recherche qui ont permis de mieux comprendre le rôle que peuvent jouer les investisseurs privés et institutionnels dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'infrastructure. Les activités consistaient notamment à surveiller l'évolution des principaux marchés de capitaux, et à effectuer des recherches et des analyses sur les stratégies d'investissement dans les infrastructures des gestionnaires d'actifs, comme les banques, les sociétés d'assurance et les gestionnaires de fonds d'investissement. Des analyses et des conseils ont été élaborés au sujet des répercussions exercées sur la construction des infrastructures par l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et les pressions sur la chaîne d'approvisionnement.

Enfin, le Ministère a également entrepris des évaluations des finances municipales grâce à un suivi des divulgations publiques de renseignements financiers, y compris sur les principaux facteurs de revenus et les coûts, et a effectué des comparaisons selon la taille. Le Ministère a également élaboré une base de données exhaustive pour suivre les tendances et les éléments nouveaux au fil du temps. Infrastructure Canada continue à renforcer les capacités et les connaissances relatives à la situation financière des provinces et des municipalités afin de mieux tirer parti d'autres modèles de financement.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats d'Infrastructure Canada, consultez la section « Résultats : ce que nous avons accompli » du présent rapport.

Résultats : ce que nous avons accompli

Responsabilités essentielles

Responsabilité essentielle 1 : Politiques en matière d'infrastructures publiques et de collectivités

Description

Infrastructure Canada établit des politiques pour les infrastructures publiques qui ciblent les besoins des Canadiens et des intervenants (partenaires publics et privés), tout en tenant compte des ressources limitées. Les politiques sont établies au moyen de stratégies, de plans et de l'examen d'autres modèles de financement, de programmes de financement et de conditions d'admissibilité. Les résultats sont contrôlés afin d'éclairer les décisions futures. Les solutions stratégiques déterminent la façon dont le gouvernement fédéral soutient le développement des infrastructures publiques, les ponts, le transport en commun, la gestion de l'eau potable et des eaux usées, l'atténuation des catastrophes, entre autres domaines, qui ont des répercussions sur la qualité de vie des Canadiens.

Résultats

Résultat 1.1 : Les politiques en matière d'infrastructures et de collectivités sont fondées sur des données probantes.

Infrastructure Canada a continué d'appuyer l'élaboration de politiques en matière d'infrastructure fondées sur des données probantes. INFC a collaboré avec Statistique Canada afin de publier les résultats de l'Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada pour l'année de référence 2020, et a terminé le processus de mobilisation pour renouveler et améliorer l'enquête pour l'année de référence 2022 et les années subséquentes. En 2022-2023, INFC a utilisé les données liées à l'infrastructure pour éclairer l'élaboration de la prochaine génération de programmes fédéraux d'infrastructure, y compris la détermination des secteurs où les besoins sont importants et où le financement fédéral serait le plus avantageux.

En outre, INFC a amélioré ses connaissances et sa base de recherche sur le transport en commun dans des domaines comme les approches d'évaluation des projets, les liens entre le transport en commun et le logement, et la gestion de la demande de transport. Ces travaux ont appuyé les initiatives actuelles de transport en commun et continueront d'éclairer l'élaboration des futurs programmes de transport en commun, y compris le financement fédéral permanent du transport en commun.

L'Initiative sur l'environnement bâti résilient aux changements climatiques (IEBRCC), financée par Infrastructure Canada et dirigée par le Conseil national de recherches du Canada, a donné lieu à 50 projets de recherche scientifique en cours sur les infrastructures et les dangers climatiques, qui vise à élaborer des directives, des outils et des normes à l'appui des

investissements dans des infrastructures résilientes aux changements climatiques. Ces projets comprennent notamment une collaboration avec le Centre canadien des services climatiques pour créer l'Explorateur de valeurs de calcul, un outil en ligne bilingue qui fournit des données sur la conception résiliente aux changements climatiques future, des recherches sur la corrosion galvanique des ponts en acier et en aluminium, et des expériences sur le terrain sur la fonte du pergélisol. Le Guide national sur les incendies en milieu périurbain, l'une des principales réalisations attendues de l'IEBRCC lancée en 2021, a été utilisé à Lytton, en Colombie-Britannique, pour mieux reconstruire.

De plus, le Programme des normes pour la résilience climatique des infrastructures, appuyé par Infrastructure Canada et dirigé par le Conseil canadien des normes, a élaboré et mis à jour douze stratégies de normalisation en étroite collaboration avec les partenaires du secteur de l'environnement bâti tout au long de 2022-2023. Vingt-trois initiatives supplémentaires sont en cours d'élaboration. Parmi ces initiatives, mentionnons les travaux visant à rendre les établissements de soins de santé canadiens plus résilients aux changements climatiques, une nouvelle Norme nationale du Canada pour l'élaboration et l'interprétation de l'information sur l'intensité, la durée et la fréquence, l'analyse coûts-avantages en vue de la réduction des risques liés au vent dans la construction, et la mobilisation des intervenants en ce qui a trait aux besoins de normalisation et d'orientation pour la cartographie des îlots de chaleur urbains.

INFC a également participé à de nombreuses conférences de l'industrie pour s'assurer que le Ministère est bien au fait des tendances, des préoccupations et des pratiques exemplaires de l'industrie afin de favoriser une approche en matière d'élaboration de politiques fondée sur des données probantes. Par conséquent, les connaissances et l'expertise ministérielles en matière de modèles de partenariat de rechange ont été améliorées grâce à la recherche sur les tendances et aux progrès réalisés en matière de méthodes de financement de remplacement au pays et à l'étranger. Ces travaux ont été poursuivis et intégrés à l'examen législatif de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, notamment au moyen d'une vaste mobilisation des intervenants et d'une longue consultation menée auprès de ceux-ci.

En plus de superviser les travaux sur le pont Samuel-De Champlain et le pont international Gordie-Howe, INFC a collaboré étroitement avec Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. (PJCCI) et l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD). Tout au long de 2022-2023, le Ministère a fourni à ces deux sociétés d'État responsables de ponts majeurs des conseils stratégiques sur des sujets comme le financement, les approbations gouvernementales et les communications. Plus précisément, le Ministère a dirigé les activités de renouvellement des conseils d'administration, dont trois renouvellements de mandat au conseil d'administration de PJCCI et trois nouvelles nominations au conseil d'administration de l'APWD. De plus, un processus de sélection du PDG a été lancé afin de trouver un nouveau PDG pour l'APWD.

Résultat 1.2 : Les infrastructures améliorent la qualité de vie de tous les Canadiens.

Les programmes d'INFC ont continué d'améliorer la « qualité de vie » de tous les Canadiens grâce à des investissements visant l'adaptation aux changements climatiques et le renforcement de la résilience, y compris l'atténuation des répercussions des catastrophes naturelles et la construction d'infrastructures résilientes aux changements climatiques. INFC protège également l'environnement en investissant dans l'infrastructure naturelle, les bâtiments communautaires

verts et inclusifs, l'énergie propre ainsi que l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées durables afin de se diriger vers un avenir sans émissions carbone et résilient aux changements climatiques. Voici des exemples de ces investissements :

- Le Fonds pour l'infrastructure naturelle, qui a approuvé trois projets assortis d'une contribution fédérale de 25 millions de dollars versée dans le cadre du volet Projets d'envergure. Ces projets comprennent l'augmentation du couvert forestier au centre-ville de Winnipeg, le soutien à la restauration des écosystèmes côtiers et la réduction de l'érosion côtière à Halifax, et la prévention des inondations et l'amélioration de la qualité de l'eau à Vancouver.
- Les projets du Fonds d'atténuation et d'adaptation en cas de catastrophe, qui accroissent la résilience de la Première Nation de Malahat aux impacts sismiques, qui atténuent les répercussions des inondations sur les collectivités partout au Canada et qui accroissent la résilience des collectivités aux feux de forêt à Whistler, au Colombie-Britannique, et dans 29 collectivités des Territoires du Nord-Ouest.
- À la fin de l'exercice 2022-2023, le Programme des bâtiments communautaires verts et inclusifs avait approuvé 192 projets d'infrastructure communautaire. Les nouvelles constructions comprennent des établissements de soins de longue durée, des centres communautaires, des installations récréatives, et des carrefours culturels dans des régions mal desservies aux besoins élevés. Par exemple, la nouvelle maison longue et le nouveau centre culturel Awitgati à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, serviront d'espace pour célébrer et soutenir les peuples et la culture autochtones. Un autre centre communautaire carboneutre, écologiquement durable et accessible sera construit pour Jeunesse au Soleil à Montréal afin de soutenir les services offerts aux communautés vulnérables, notamment les services d'aide alimentaire, d'aide aux enfants et aux étudiants, d'aide aux victimes de catastrophes et de crimes et d'aide matérielle et financière, ainsi que les programmes sportifs, éducatifs et récréatifs.

INFC a également soutenu la recherche, la collecte de données et l'analyse économique qui aideront les décideurs à hiérarchiser les investissements en infrastructure qui ont le plus grand effet positif sur la « qualité de vie » des Canadiens. À titre d'exemple, INFC a approuvé douze projets dans le cadre de l'Initiative de recherche et de connaissances dans le but de mobiliser des experts de partout au Canada et de tous les secteurs pour renforcer les données communautaires et la recherche sur les questions d'infrastructure publique en vue de soutenir la prise de décisions. INFC a également effectué des recherches et des analyses pour cerner les besoins en matière de transport en commun, et a établi un lien entre les considérations relatives au transport et au logement, ce qui permettra de déterminer comment les politiques et les programmes peuvent améliorer la « qualité de vie » des Canadiens dans les collectivités de toutes tailles.

Afin d'améliorer la compréhension des disparités en matière d'accès, d'éclairer une planification et des décisions stratégiques équitables, et de promouvoir le développement inclusif et durable dans les villes et les régions, INFC a collaboré avec Statistique Canada afin de créer une mesure objective de l'accessibilité aux milieux de travail, aux services de santé et aux commodités publiques au moyen de différents modes de transport.

Dans le but de tirer parti de la capacité du secteur privé à utiliser efficacement les ressources financières et à intégrer la discipline commerciale à la planification et à la conception des infrastructures publiques, le travail de collaboration entre le Ministère et la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) a donné lieu à 46 engagements d'investissement dans des projets qui seront réalisés dans cinq secteurs prioritaires axés sur le transport en commun, le commerce et les transports, l'infrastructure verte, la large bande et l'énergie propre.

Tout au long de 2022-2023, INFC a aidé la Banque de l'infrastructure du Canada à effectuer des investissements phares dans des technologies émergentes afin d'accélérer la croissance commerciale. Les récents investissements de la BIC dans la technologie des petits réacteurs nucléaires modulaires et les installations de stockage en batteries devraient démontrer l'attrait commercial de ces technologies pour les investisseurs privés, tout en renforçant l'expertise locale et en favorisant une présence canadienne dans la chaîne de valeur des technologies propres. Le Ministère a également collaboré avec la BIC, d'autres ministères fédéraux et des partenaires externes afin de faire progresser plusieurs grands projets d'importance nationale qui présentent une possibilité de participation de sociétés de financement privé, y compris la boucle de l'Atlantique et le train à grande fréquence.

De plus, une surveillance rigoureuse du projet du pont international Gordie-Howe, y compris par l'Autorité du pont Windsor-Détroit et INFC, contribuera également à l'achèvement du projet et générera des avantages directs pour le commerce international, le développement économique et la coopération entre les États-Unis et le Canada.

Résultats atteints

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date à laquelle la cible doit être atteinte	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
1.1 : Les politiques en matière d'infrastructures et de collectivités sont fondées sur des données probantes.	1.1.1 : Pourcentage des évaluations qui concluent que les politiques d'INFC contribuent à la conception de programmes et d'initiatives fédérales efficaces. ¹	100 %	31 mars 2023	Sans objet ²	100 %	100 %

¹ Le cadre ministériel des résultats (CMR) d'INFC a été modifié pour l'exercice 2021-2022 afin d'ajouter les indicateurs 1.1.1, 1.1.2, 1.2.2, 1.2.3 et 1.2.4. Comme il s'agit de nouveaux indicateurs, les « résultats réels » des années précédentes sont présentés comme « sans objet ».

² Sans objet est utilisé pour indiquer des informations qui ne sont pas disponibles ou qui ne s'appliquent pas à une situation particulière.

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date à laquelle la cible doit être atteinte	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
	1.1.2 : Pourcentage des éléments du plan d'action de gestion (PAG) mis en œuvre comme prévu. ¹	100 %	31 mars 2023	Sans objet	75 %	100 %
1.2 : Les infrastructures améliorent la qualité de vie de tous les Canadiens.	1.2.1 : Part du produit intérieur brut attribuable aux investissements du gouvernement fédéral dans les infrastructures.	45 900 000 000 \$	31 mars 2023	46 300 000 000 \$	48 951 986 096 \$	57 956 755 046 \$ ³
	1.2.2 : Ratio de la durée de vie résiduelle des actifs d'infrastructure. ¹	Plus de 50 %	31 mars 2023	Sans objet	58,5 %	58,9 %
	1.2.3 : Réduction des émissions de GES par habitant issues des secteurs du transport, des bâtiments, des déchets solides et des eaux usées depuis 2005 ¹	Plus de 0TM ⁴	31 mars 2023	Sans objet	1,19 tonne (réduction)	1,20 tonne (réduction)
	1.2.4 : Durée de vie utile résiduelle des infrastructures publiques particulièrement importantes pour les populations vulnérables : transport en commun et	Plus de 50 %	31 mars 2023	Sans objet	57,5 %	57,6 % ⁵

³ La valeur ajoutée (ou le PIB) attribuable aux investissements en infrastructure est indiquée dans les Comptes économiques de l'infrastructure (CEINF) de Statistique Canada et est calculée en fonction des valeurs jusqu'à la fin de 2022.

⁴ La cible vise à montrer ou à mesurer une baisse des émissions de GES.

⁵ Le stock net géométrique de fin d'exercice pour les actifs des installations sportives pouvant recevoir des spectateurs, des installations récréatives intérieures, des musées, des sites historiques, des bibliothèques, des installations récréatives extérieures, et de la machinerie et de l'équipement de transport est indiqué dans les Comptes économiques de l'infrastructure (CEINF) de Statistique Canada et est calculé en fonction des valeurs jusqu'à la fin de 2022.

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date à laquelle la cible doit être atteinte	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
	installations récréatives et sportives. ¹					

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes d'Infrastructure Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#)ⁱⁱⁱ.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2022-2023	Dépenses prévues 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées 2022-2023	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2022-2023	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2022-2023
56 104 481	56 104 481	55 039 761	52 673 294	(3 431 187)

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes d'Infrastructure Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#)^{iv}.

Le portefeuille de la Politique de développement économique rural a été transféré de façon permanente d'Infrastructure Canada à Innovation, Sciences et Développement économique Canada en 2022-2023. Ce transfert comprenait les capacités et les ressources existantes.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein réels 2022-2023	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2022-2023
299	306	7

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes d'Infrastructure Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#)^v.

Responsabilité essentielle 2 : Investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités

Description

INFC détermine les possibilités d'investissement grâce à une gamme de mécanismes de financement destinés à optimiser les ressources à mesure que le gouvernement du Canada réalise des investissements dans les infrastructures.

- Les programmes axés sur les allocations (PIIC, Fonds pour l'infrastructure de transport en commun, Fonds de la taxe sur l'essence, etc.) offrent du financement pour des projets qui établissent un équilibre entre les priorités nationales et les besoins locaux des provinces et des territoires;
- Les programmes fondés sur le mérite (FAAC, Défi des villes intelligentes, etc.) accordent du financement à des projets sélectionnés dans le cadre d'un processus de candidature;
- Les mécanismes de financement de rechange (PPP, sociétés d'État, etc.) ciblent des projets exécutés en partenariat avec le secteur privé ou une organisation non gouvernementale et INFC ou des sociétés d'État relevant du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités.

Résultats

Résultat 2.1 : Les investissements dans les infrastructures publiques répondent aux intérêts nationaux et aux besoins des collectivités.

Afin de répondre aux intérêts nationaux et aux besoins des collectivités, Infrastructure Canada a continué de collaborer avec les provinces et les territoires afin de verser des fonds du PIIC à des projets prioritaires, comme l'amélioration des infrastructures culturelles, et les besoins en infrastructure des collectivités rurales et éloignées. Dans le cadre du volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives du PIIC, INFC a versé plus de 1,2 milliard de dollars en investissements fédéraux pour moderniser des installations récréatives et des musées et réaliser d'autres projets communautaires. Les investissements dans le volet Infrastructures des collectivités rurales et nordiques ont permis de financer 672 projets visant à construire et à améliorer des routes, à améliorer la sécurité alimentaire, et à soutenir la santé et l'éducation des Autochtones dans le Nord.

Entretemps, le Programme permanent de transport en commun (PPTC) a continué à contribuer aux priorités nationales, notamment l'évolution vers une économie carboneutre, et à combler les besoins des collectivités, comme la capacité d'accéder aux emplois, aux services, au transport actif et au transport public. Dans le cadre du PPTC, le Fonds pour le transport en commun à zéro émission (FTCZE) aide les exploitants d'autobus de transport en commun et d'autobus scolaires à planifier l'électrification, à acquérir des autobus à zéro émission et à construire une infrastructure de soutien, y compris une infrastructure de recharge et la modernisation des installations. Le soutien fourni grâce au financement versé dans le cadre du FTCZE et au financement de la Banque de l'infrastructure du Canada a permis de dépasser de plus de

1 500 autobus l'objectif initial de 5 000 autobus scolaires et de transport en commun à zéro émission. Le Fonds pour le transport actif (FTA) élargit et améliore les réseaux de transport actif dans les collectivités. Pour appuyer l'achèvement des ententes de financement dans le cadre du FTA, INFC a tenu plus d'une centaine de réunions avec les bénéficiaires retenus. De plus, afin de mieux faire connaître le processus de réception continue des demandes s'adressant aux Autochtones, INFC a mobilisé ses homologues provinciaux et territoriaux, des organisations autochtones nationales et d'autres partenaires fédéraux, comme Services aux Autochtones Canada, pour promouvoir le FTA et accroître la sensibilisation.

Infrastructure Canada a également réalisé des progrès en ce qui touche l'engagement de verser un financement permanent pour le transport en commun, ce qui réduira les émissions de GES et la congestion, offrira une gamme d'avantages pour la santé et répondra aux besoins des personnes qui comptent le plus sur les services de transport en commun, comme les femmes et les groupes défavorisés. À ce titre, le Ministère a commencé son travail d'élaboration d'un programme en matière de financement permanent du transport en commun qui offre les plus grands avantages aux Canadiens d'un océan à l'autre.

INFC a également continué d'investir dans l'infrastructure publique qui répond aux intérêts nationaux et aux besoins des collectivités par l'intermédiaire de divers programmes, notamment :

- Le Fonds d'atténuation et d'adaptation en cas de catastrophe, qui, depuis 2018-2019, a financé 115 projets représentant un financement fédéral de 2,7 milliards de dollars qui ont aidé à protéger les collectivités contre les dangers naturels et les phénomènes météorologiques extrêmes comme les sécheresses, les tremblements de terre, l'érosion, les températures extrêmes, les inondations, le dégel du pergélisol, les tempêtes et les feux de végétation.
- Le Programme des bâtiments communautaires verts et inclusifs, qui verse 1,5 milliard de dollars sur cinq ans (2021-2026). Dans le cadre du programme, INFC a approuvé des projets visant notamment la modernisation de centres communautaires et d'installations culturelles et récréatives en vue d'améliorer l'efficacité énergétique, l'accessibilité et la sécurité, et la construction de nouvelles installations carboneutres, inclusives et accessibles.
- L'Initiative canadienne pour des collectivités en santé fournit 61,3 millions de dollars en financement fédéral pour appuyer 1 060 projets partout au Canada et a aidé les collectivités à adapter des espaces publics et des services locaux de manière à répondre aux besoins des gens pendant et après la pandémie de COVID-19.
- Le Défi des villes intelligentes (DVI), qui encourage les collectivités de toutes tailles de partout au pays à adopter des approches nouvelles et novatrices pour améliorer la qualité de vie de leurs résidents. En 2022-2023, les quatre gagnants du DVI ont continué de mettre en œuvre leurs projets et d'atteindre des jalons. Les résultats finaux des projets seront connus une fois les projets terminés. Le gouvernement a annoncé dans le budget de 2023 une deuxième ronde du DVI axée sur la résilience aux changements climatiques.
- Le Programme de gestion des biens municipaux, qui est assorti de 110 millions de dollars sur huit ans à l'appui du renforcement des capacités de gestion des biens municipaux. Il est mis en œuvre par la Fédération canadienne des municipalités (FCM). En 2022-2023, la FCM a continué à travailler avec les municipalités à l'octroi de subventions

municipales. Le Programme a approuvé 238 propositions de financement totalisant 10,9 millions de dollars versés sous forme de subventions municipales.

En plus de diriger l'examen législatif de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, INFC a collaboré avec la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) afin d'élaborer des propositions visant à donner suite à l'orientation du budget de 2022 et à permettre à l'institution d'investir dans des infrastructures qui peuvent appuyer la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone et la réconciliation avec les peuples autochtones, et a géré les discussions tenues avec la BIC et d'autres ministères sur des enjeux clés en matière de politiques et de programmes.

INFC travaille en étroite collaboration avec son partenaire privé en vue d'achever d'ici l'automne 2023 le corridor du pont Samuel-De Champlain. Le projet du Réseau express métropolitain (REM), appuyé par INFC, est entré en service commercial le 31 juillet 2023.

Le projet de déconstruction de l'ancien pont Champlain, qui relève de Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI), respecte les délais et le budget. Au total, 90 % des matières récupérées doivent être recyclées. Le Ministère a également mis en place une structure de gouvernance avec PJCCI qui comprend des réunions mensuelles à différents niveaux pour assurer un flux constant d'information sur la gouvernance et les activités. Tout au long de 2022-2023, Infrastructure Canada a fourni à la société d'État des conseils stratégiques sur des sujets tels que le financement, les approbations gouvernementales et les communications.

La série de programmes existants d'Infrastructure Canada a continué à contribuer aux priorités nationales, comme le soutien de la croissance économique, un environnement propre et des collectivités plus fortes grâce à des investissements dans les autoroutes et les routes, la gestion de l'eau potable et des eaux usées, le transport en commun et les projets d'énergie verte.

Résultats atteints

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date à laquelle la cible doit être atteinte	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
2.1 : Les investissements dans les	2.1.1 : Financement d'INFC affecté à des projets	8 100 000 000 \$	31 mars 2023	3 610 134 441 \$	11 987 647 243 \$	6 665 063 451 \$ ⁶

⁶ Les estimations du montant des nouveaux fonds que le Ministère devrait engager sont réalisées bien avant l'exercice financier. Un certain nombre de facteurs peuvent avoir une incidence sur l'atteinte de l'objectif, y compris le nombre, la taille et le moment où les demandes sont reçues.

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date à laquelle la cible doit être atteinte	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
infrastructures publiques répondent aux intérêts nationaux et aux besoins des collectivités.	2.1.2 : Nombre de transactions et montant des investissements privés dans les infrastructures publiques ⁷	Plus de 0 projet	31 mars 2023	Sans objet	362 projets	316 projets

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes d'Infrastructure Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#)^{vi}.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2022-2023	Dépenses prévues 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées 2022-2023	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2022-2023	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2022-2023
37 186 565	37 186 565	36 432 175	35 290 726	(1 895 839)

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes d'Infrastructure Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#)^{vii}.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein réels 2022-2023	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2022-2023
295	226	(69)

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes d'Infrastructure Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#)^{viii}.

⁷ Le cadre ministériel des résultats (CMR) d'INFC a été modifié pour l'exercice 2021-2022 afin d'ajouter l'indicateur 2.1.2. Comme il s'agit d'un nouvel indicateur, les « résultats réels » des années précédentes sont « sans objet » pour cet indicateur.

En octobre 2021, les responsabilités de la Direction des politiques en matière d'itinérance ont été transférées d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) à Infrastructure Canada (INFC). Un protocole d'entente a été établi pour qu'EDSC continue de soutenir l'exécution du programme tout au long de 2022-2023. Ce protocole d'entente a été conclu pour assurer la continuité des activités pendant qu'INFC renforce sa capacité en vue de prendre en charge l'exécution du programme, ce qui fait en sorte que les ETP d'INFC sont inférieurs aux prévisions.

Responsabilité essentielle 3 : Surveillance et réalisation des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités

Description

Exercer une surveillance pour s'assurer que les bénéficiaires respectent les exigences des projets et que ces derniers sont exécutés conformément aux ententes. INFC supervise les programmes et les projets ainsi que les grands ponts, les sociétés d'État et les ententes de financement de rechange. Bien que les sociétés d'État fonctionnent sans lien de dépendance, le Ministère joue un rôle de secrétariat pour les appuyer. À l'échelle de tous les programmes, de nombreuses activités de surveillance sont utilisées pour superviser les projets et s'assurer qu'ils sont exécutés comme prévu pour les Canadiens.

Résultats

Résultat 3.1 : Les investissements dans les infrastructures et les actifs sont gérés tout au long de leur cycle de vie.

Le financement d'INFC est tributaire de la satisfaction par le Canada de son obligation constitutionnelle de consulter les peuples autochtones ainsi que de toutes les exigences législatives fédérales en matière d'environnement. En 2022-2023, plus de 600 projets ont été examinés dans l'ensemble des programmes afin de déterminer les exigences législatives fédérales en matière de consultation et d'environnement. D'autres activités ont été entreprises en vue de l'élaboration de documents de communication liés aux évaluations environnementales et à l'obligation de consulter afin d'aider les demandeurs à satisfaire aux exigences énoncées dans leurs ententes de contribution, ce qui permet à INFC de s'acquitter de son obligation légale. Les activités comprenaient l'intégration des questions et des renseignements clés dans les documents de demande, l'élaboration de documents d'information clés et leur publication sur le site Web d'INFC, et la participation aux webinaires et aux événements de programme. Des efforts ont également été déployés pour normaliser davantage la surveillance des projets afin de déterminer plus efficacement quand les demandes de remboursement peuvent être traitées.

Afin de fournir des renseignements valides et fiables au public, INFC a continué de faire rapport sur les 21 ministères et organismes fédéraux qui offrent des programmes contribuant aux résultats attendus du plan Investir dans le Canada. Par exemple, en mars 2023, plus de

131 milliards de dollars en financement fédéral avaient été engagés pour plus de 85 900 projets réalisés dans le cadre du Plan.

INFC a continué de chercher et de mettre en œuvre des approches avant-gardistes en matière de financement et de passation de marchés avec le secteur privé. Le Ministère a assuré la surveillance et la gouvernance des activités et des projets de la BIC, comme l'investissement de 170 millions de dollars dans le projet de stockage d'énergie Oneida, une coentreprise formée de NRStor Inc. et de Six Nations of the Grand River Development Corporation. À ce jour, il s'agit du plus important projet de stockage en batteries au Canada, et la participation de la BIC fait partie intégrante du projet de construction. De plus, le Ministère a appuyé Transports Canada et la nouvelle filiale Train à grande fréquence (TGF) de VIA relativement à la structure des ententes financières et commerciales en vue de l'exécution du projet de TGF. Le projet est réalisé au moyen d'une approche novatrice de financement de rechange.

En ce qui concerne la gestion de ses investissements dans l'infrastructure, INFC a appuyé la circulation sûre et efficace des personnes et des marchandises à deux des principaux postes-frontière du Canada, tout en faisant la promotion d'options de transport de rechange, dont le transport actif et le transport en commun. En ce qui concerne le pont Samuel-De Champlain, le Ministère a continué à travailler avec le partenaire privé et à le superviser afin d'apporter les correctifs nécessaires aux lacunes existantes et de permettre au projet de passer à la prochaine phase des opérations. Le Ministère a également examiné les questions clés liées aux interfaces avec le REM pendant la construction du système de train léger dans le corridor du pont. Le REM est entré en service commercial le 31 juillet 2023.

INFC dispose d'une solide structure de gouvernance avec L'Autorité du pont Windsor-Detroit (APWD) pour assurer des lignes de communication claires, faciliter l'échange d'information, mettre en commun les pratiques exemplaires et recevoir des mises à jour continues sur le projet du pont international Gordie-Howe (PIGH). La structure de gouvernance aide à assurer l'harmonisation des priorités entre les équipes d'INFC, de l'APWD et du PIGH. INFC facilite également le travail de l'Autorité internationale (AI) qui a été créée pour fournir un forum de collaboration entre le Canada et l'État du Michigan à mesure que le travail sur le pont international Gordie-Howe avance. L'APWD, Bridging North America et leurs partenaires du Michigan procèdent à des consultations au cours des étapes clés du projet, y compris avec les communautés autochtones. La construction du pont était terminée à 39 % en mars 2023, et il reste moins de dix coulées de béton sur chacune des tours jusqu'à l'atteinte de leur hauteur finale de 220 mètres (722 pieds).

Résultats atteints

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date à laquelle la cible doit être atteinte	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
3.1 : Les investissements dans les infrastructures et les actifs sont gérés tout au long de leur cycle de vie.	3.1.1 : Pourcentage de projets achevés ⁸	60 %	31 mars 2023	Sans objet	27 %	37 % ⁹
	3.1.2 : Pourcentage de programmes/projets conformes aux documents de financement ⁸	100 %	31 mars 2023	Sans objet	100 %	100 %
	3.1.3 : Valeur de la contribution financière d'INFC au cours de l'exercice	6 607 504 214 \$	31 mars 2023	5 300 448 253 \$	8 727 609 761 \$	6 549 862 103 \$
	3.1.4 : Pourcentage des normes de service des programmes de paiements de transfert respectées ⁸	80 %	31 mars 2023	Sans objet	91 %	90 %

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes d'Infrastructure Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#)^{ix}.

⁸ Le cadre ministériel des résultats (CMR) d'INFC a été modifié pour l'exercice 2021-22 afin d'ajouter les indicateurs 3.1.1, 3.1.2 et 3.1.4. Comme il s'agit de nouveaux indicateurs, les « résultats réels » des années précédentes sont présentés comme « sans objet ».

⁹ La méthodologie utilisée pour calculer le pourcentage de projets achevés est basée sur des calculs qui utilisent la date d'achèvement prévue d'un projet donné et permettent de mesurer si le projet a été achevé dans les temps ou non. Les projets achevés dans les délais au cours de la dernière année financière comptent pour 37 % du total. Les raisons des retards dans l'achèvement des projets d'infrastructure varient d'un projet à l'autre (p. ex. catastrophes naturelles, pandémie, disponibilité de la main-d'œuvre, changement de la portée du projet). Bien que les raisons précises de ces retards ne soient pas consignées systématiquement dans les systèmes de production de rapports d'INFC, ces délais font l'objet d'un suivi au moyen de mécanismes de gouvernance tels que des comités de surveillance et des rapports d'étape. Le Ministère travaille étroitement avec ses bénéficiaires pour mettre à jour régulièrement les profils de financement des programmes d'infrastructure fédéraux existants. Une fois les projets approuvés, le financement reste alloué au projet.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2022-2023	Dépenses prévues 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées 2022-2023	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2022-2023	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2022-2023
9 197 797 866	9 197 797 866	9 222 246 549	6 673 924 850	(2 523 873 016)

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes d'Infrastructure Canada figurent dans l'[InfoBase du GC^x](#).

Sur les 2,5 milliards de dollars inutilisés en 2022-2023, 2 milliards de dollars ne pouvaient pas être dépensés en raison principalement de conditions propres aux projets imposées pour assurer une gérance et une surveillance adéquates de certains projets qui en sont aux premières étapes d'élaboration. Par exemple, dans certains cas, des projets sont approuvés, mais le financement est retenu en attendant la satisfaction de certaines conditions (p. ex. des plans détaillés que le bénéficiaire fournira une fois la phase de planification du projet terminée). Dans ces cas, le financement peut expirer au cours d'une année donnée, mais pour s'assurer qu'il demeure à la disposition du bénéficiaire final pour les projets approuvés, INFC reporte le financement aux années futures au moyen du processus budgétaire qui est approuvé par le Parlement.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein réels 2022-2023	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2022-2023
330	331	1

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes d'Infrastructure Canada figurent dans l'[InfoBase du GC^{xi}](#).

Analyse comparative entre les sexes Plus

Infrastructure Canada est demeuré résolu à effectuer une analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) rigoureuse pour ses investissements. En 2022-2023, INFC a mis sur pied un groupe consultatif sur l'ACS Plus pour renforcer l'expertise en ACS Plus à l'échelle du Ministère, et a commencé à mettre en œuvre un calendrier de formation sur l'ACS Plus à l'intention des employés afin qu'ils comprennent mieux comment appliquer l'ACS Plus à l'évaluation de l'infrastructure.

L'ACS Plus est appliquée dans le cadre de la responsabilité essentielle se rapportant aux investissements de programme d'INFC par l'intermédiaire d'ententes de contribution et de subventions fondées sur les résultats, négociées et signées par le Ministère, qui comprennent de l'information destinée à saisir et mesurer les indicateurs liés à l'ACS Plus. Afin d'améliorer l'analyse des dossiers prioritaires, le centre de responsabilité a commandé un guide de référence sur le transport en commun qui présente un examen de la recherche sur les politiques en matière d'équité des fournisseurs municipaux de services de transport en commun partout au Canada, ainsi que des données sur l'achalandage.

Également, INFC utilise une gamme de mécanismes de financement, y compris le financement direct des collectivités urbaines, autochtones, nordiques, rurales et éloignées du Canada pour les aider à répondre à leurs besoins locaux en matière de lutte contre l'itinérance, sachant que l'itinérance chronique doit être considérée dans une perspective intersectionnelle qui tient compte de divers facteurs identitaires et des expériences. Ces mécanismes cadrent avec la raison d'être d'INFC, qui est d'améliorer la qualité de vie des Canadiens, et de bâtir un Canada plus fort et plus inclusif.

Du personnel dédié a examiné les mémoires au Cabinet (MC), les propositions budgétaires et les présentations au Conseil du Trésor et a fourni des conseils sur ces documents, et a formulé des commentaires sur la refonte des programmes pour le commissaire à l'environnement et au développement durable afin de s'assurer que les investissements dans les infrastructures résilientes aux changements climatiques comprennent les collectivités les plus vulnérables. INFC a également formulé des commentaires concernant la refonte pangouvernementale de l'ACS Plus dirigée par Femmes et Égalité des genres Canada afin que les lignes directrices sur l'analyse tiennent compte des répercussions croisées sur diverses collectivités partout au pays.

Infrastructure Canada continue d'effectuer l'analyse comparative entre les sexes Plus, et de tirer parti de son application institutionnelle et de l'acquisition de connaissances qu'elle permet. Ces travaux aident à garantir des résultats inclusifs et à cerner les obstacles systémiques qui ont une incidence sur l'utilisation de l'infrastructure publique par les Canadiens.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable

Le 2 novembre 2022, la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2022-2026 a été déposée au Parlement. Elle présente les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour faire progresser les objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Infrastructure Canada adhère aux principes de la SFDD, et la nouvelle Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de 2023-2027 communique son engagement à faire des progrès vers l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD pertinents du point de vue du mandat d'Infrastructure Canada. La SMDD de 2023-2027 sera publiée sur le site Web d'Infrastructure Canada avant le 2 novembre 2023, conformément à la *Loi fédérale sur le développement durable*, et le premier rapport sur les progrès et les résultats obtenus sera publié en 2024.

Innovation

Lancé en 2017, le Défi des villes intelligentes a encouragé les collectivités canadiennes de toutes tailles à prendre des mesures audacieuses pour améliorer la vie de leurs habitants en appliquant une approche de villes intelligentes axée sur l'utilisation des technologies connectées et des données. Le Défi s'inscrivait dans le cadre de l'initiative Impact Canada, un effort pangouvernemental visant à accélérer l'adoption d'approches de financement novatrices pour produire des résultats significatifs pour les Canadiens. Le modèle du Défi incite les collectivités à adopter une approche multisectorielle pour résoudre les problèmes. En plus du Défi, le Programme de soutien aux collectivités des villes intelligentes aide un organisme sans but lucratif à fournir des services consultatifs et de renforcement des capacités directement aux collectivités qui explorent et mettent en œuvre des approches de villes intelligentes.

La première ronde du Défi des villes intelligentes a permis à quatre collectivités de remporter 75 millions de dollars en prix : Montréal (Québec), Guelph (Ontario), des collectivités du Nunavut et Bridgewater (Nouvelle-Écosse). Les quatre gagnants du Défi des villes intelligentes mettent en œuvre leurs projets et atteignent des jalons, et les ententes de contribution font l'objet d'un suivi au moyen de réunions régulières et de rapports d'étape. La souplesse des ententes de contribution axées sur les résultats permet aux gagnants de changer de cap en fonction des besoins pour atteindre les résultats visés et démontrer comment les approches en matière de villes intelligentes produisent des résultats dans leurs collectivités. Les résultats finaux des projets seront connus une fois les projets terminés, soit d'ici 2026-2027.

Dans le cadre du Programme de soutien aux collectivités des villes intelligentes, Evergreen fait progresser le Réseau des solutions pour les communautés. Evergreen collabore avec Nord ouvert, la plateforme de collaboration Villes d'avenir Canada et de nombreuses institutions et fondations sans but lucratif afin de mener des activités partout au Canada. Les principales activités consistent à fournir aux collectivités canadiennes de l'information, des possibilités d'apprentissage, des services consultatifs et des services de renforcement des capacités sur les approches en matière de villes intelligentes.

Les constatations et les résultats des projets liés à l'utilisation des données, aux technologies connectées et aux approches en matière de villes intelligentes serviront à tester et à démontrer leur incidence, seront communiqués à d'autres collectivités pour favoriser l'apprentissage et l'adoption de ces approches à plus grande échelle, et permettront d'éclairer la conception future des politiques et des programmes.

De plus, le Ministère a procédé en 2022-2023 à une évaluation à mi-parcours pour évaluer le rendement du programme. Les résultats devraient être publiés en 2023-2024 et serviront à éclairer la conception des programmes pour la nouvelle ronde du Défi des villes intelligentes.

Services internes

Description

On entend par « services internes » les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services internes désignent les

activités et les ressources des 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes de l'organisation. Les 10 catégories de services sont les suivantes :

- ▶ services de gestion des acquisitions;
- ▶ services de communication;
- ▶ services de gestion des finances;
- ▶ services de gestion des ressources humaines;
- ▶ services de gestion de l'information;
- ▶ services des technologies de l'information;
- ▶ services juridiques;
- ▶ services de gestion du matériel;
- ▶ services de gestion et de surveillance;
- ▶ services de gestion des biens immobiliers.

Conformément au plan d'accessibilité d'INFC (2023-2025) publié en décembre 2022, le Ministère a mis sur pied un nouveau carrefour d'accessibilité en mars 2023 pour travailler en étroite collaboration avec les responsables fonctionnels afin d'accélérer les efforts ministériels visant à cerner, à éliminer et à prévenir les obstacles pour les personnes handicapées, lesquels sont définis dans les sept piliers prioritaires du plan d'accessibilité, et de veiller à ce que les obligations d'INFC en application de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* soient respectées.

INFC a fourni du soutien aux employés pendant leur transition du télétravail à temps plein au travail dans un bureau partiellement ouvert respectant les règles de distanciation physique, puis au travail dans un bureau entièrement ouvert et modernisé axé sur les activités. Entre autres approches, INFC a créé une trousse d'outils hybride pour soutenir les employés dans leur transition vers un mode de travail hybride offrant une méthode de travail plus souple et collaborative. Le Ministère a poursuivi son projet d'Initiative de milieu de travail flexible afin d'appuyer les besoins opérationnels et la croissance. Tous les postes de travail ne sont pas attribués et sont organisés en différentes zones afin de favoriser un milieu de travail axé sur les activités et d'assurer une meilleure harmonisation avec un environnement de travail hybride.

INFC a également fait progresser ses efforts de lutte contre le racisme, d'équité et d'inclusion (LREI) en concevant et en exécutant des parcours d'apprentissage initial pour les communautés suivantes : Autochtones, 2ELGBTQIA+ et personnes handicapées. Ces parcours d'apprentissage portaient sur l'intégration de l'expérience vécue tout au long de la série d'activités d'une durée d'un mois. L'équipe de la LREI a également fourni des conseils et une orientation intersectionnels stratégiques à des intervenants (internes et externes), et dans le cadre de divers examens législatifs, d'initiatives interministérielles et de mémoires au Cabinet, ainsi que pour l'examen des systèmes d'emploi du Ministère. Le contrat d'examen des systèmes d'emploi a été attribué, et les consultations ont pris fin en 2022-2023.

De plus, INFC a terminé la transition harmonieuse de la Direction des politiques en matière d'itinérance d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) à INFC et a créé une nouvelle direction générale qui est chargée de la prestation des services régionaux du programme Vers un chez-soi. INFC a également fourni une orientation et un leadership sur toutes les questions liées à

la gestion financière, et a appuyé la collaboration continue, comme il est indiqué dans le protocole d'entente. Ces efforts ont permis d'assurer l'exécution ininterrompue du programme Vers un chez-soi partout au Canada.

Le Ministère a continué de tenir les Canadiens informés des avantages, des progrès et des résultats des initiatives fédérales prioritaires en matière d'infrastructure. En 2022-2023, le Ministère a annoncé 916 projets, ce qui représente des investissements totaux de 3,61 milliards de dollars dans l'infrastructure partout au Canada. Le Ministère a également aidé à garder les Canadiens informés des investissements fédéraux dans l'infrastructure en dirigeant la prestation de communications efficaces, coordonnées et efficaces au moyen de divers outils et plateformes classiques et numériques. Au cours de l'année, le site Web du Ministère a reçu plus de 400 000 visites, et plus de 2 000 messages ont été publiés sur les médias sociaux et ont généré plus de 16 000 réactions (appréciations, partages et commentaires). De plus, un soutien en matière de communications a été fourni aux cabinets des ministres, notamment la rédaction de discours se rapportant aux travaux parlementaires et la réponse aux appels des médias et aux demandes de renseignements du public.

INFC a entrepris ou lancé plusieurs initiatives visant à attirer, à recruter et à maintenir en poste les talents, ainsi qu'à maintenir et à favoriser un milieu de travail sûr, sain, diversifié et inclusif. Entre autres initiatives, INFC a :

- dirigé divers processus de dotation harmonisés avec les priorités organisationnelles à venir en veillant à ce que les bassins de candidats qualifiés soient prêts et disponibles au moment requis et en créant des répertoires de postes occasionnels pour aider à embaucher des personnes handicapées;
- soutenu le mieux-être des employés par l'intermédiaire du Programme d'aide aux employés et du Bureau de l'ombudsman pour les petits ministères et organismes;
- soutenu l'apprentissage et le perfectionnement des employés au moyen de multiples programmes, comme Gestion des talents pour tous, Mentorat Plus et Services d'encadrement;
- accru son soutien en matière de rémunération et d'avantages sociaux aux employés à l'interne pour régler les problèmes de rémunération;
- établi des objectifs d'embauche en matière d'équité en emploi afin d'accroître la diversité et de devenir pleinement représentatifs de la population canadienne.

INFC continue de travailler à améliorer le flux de fonds et a mis en œuvre plusieurs solutions opérationnelles pour mieux harmoniser les pouvoirs ministériels avec les dépenses. Ces solutions comprennent notamment la mise à jour officielle des profils de dépenses de tous les programmes d'INFC en fonction d'un processus annuel de lettre d'appel ainsi que de toute autre information qualitative et quantitative qui devient disponible tout au long de l'année; l'amélioration de l'harmonisation des autorisations des années futures et des dépenses prévues à l'aide d'un modèle prédictif; la comptabilisation des dépenses dans l'exercice au cours duquel les coûts sont engagés par le bénéficiaire; et l'instauration de demandes de remboursement semestrielles obligatoires pour les nouveaux programmes afin d'améliorer la prévisibilité des débours. INFC demande également le report de tous les fonds inutilisés pour s'assurer que les fonds engagés dans un projet demeurent accessibles aux bénéficiaires finaux lorsqu'ils présentent leurs demandes de remboursement.

De plus, la solution numérique retenue par INFC pour la prestation des programmes – le Portail de financement de l’infrastructure (PFI) – a été améliorée afin d’accroître l’efficacité de la prestation des programmes et de l’intégration des nouveaux programmes. Le dirigeant principal de l’information (DPI) a mis sur pied un bureau principal des données dans le but de faire évoluer la culture des données d’INFC, de moderniser les outils et les processus, et d’améliorer les capacités en science des données afin de maximiser l’utilisation des données à l’appui des résultats liés à l’exécution des programmes. Le DPI et ses équipes ont amélioré le processus de tri et d’intégration au PFI des programmes.

Le Ministère a également élaboré son Plan intégré de vérification et d’évaluation 2023-2028, qui comprend un exercice d’évaluation des risques fondé sur le mandat, les priorités et les risques ministériels. Les rapports de vérification et d’évaluation publiés en 2022-2023 ont appuyé l’élaboration du Plan 2023-2028 et des programmes futurs d’INFC en intégrant les leçons tirées d’exercices comme l’Évaluation du Fonds pour le développement des collectivités du Canada et l’Audit interne du volet Infrastructures de résilience à la COVID-19 du Programme d’infrastructure Investir dans le Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2022-2023	Dépenses prévues 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées 2022-2023	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2022-2023	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2022-2023
58 784 800	58 784 800	67 854 465	67 070 147	8 285 347

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d’équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d’équivalents temps plein réels 2022-2023	Écart (nombre d’équivalents temps plein réels moins nombre d’équivalents temps plein prévus) 2022-2023
315	412	97

La dernière année a été une année d’expansion pour INFC, qui a intégré un nouveau programme à la suite du transfert prescrit du portefeuille de l’itinérance. Le Ministère a fait la transition vers un environnement de travail hybride propice à la collaboration, il a continué d’investir dans des solutions numériques et il a établi un bureau principal des données dans le but de faire évoluer la culture des données d’INFC. Pour assurer la migration réussie vers un nouveau portefeuille et

vers un nouvel environnement de travail, INFC a réalisé des investissements en vue d'accroître sa capacité, ce qui procurera des avantages au Ministère pour les années à venir.

Marchés attribués à des entreprises autochtones

Infrastructure Canada est un ministère faisant partie de la phase 1 et doit donc s'assurer qu'il attribue au moins 5 % de la valeur totale des marchés qu'il conclut à des entreprises autochtones d'ici la fin de l'exercice 2022-2023. Dans son plan ministériel 2023-2024, le Ministère prévoyait que, d'ici la fin de l'exercice 2022-2023, il aurait attribué 5 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones.

Comme le montre le tableau ci-dessous, Infrastructure Canada a attribué 12 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones en 2022-2023.

Indicateurs de rendement liés à l'attribution de marchés	Résultats 2022-2023
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones [†] (A)	1 045 050,65 \$
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones et non autochtones [‡] (B)	8 668 150,11 \$
Valeur des exceptions approuvées par l'administrateur général (C)	0 \$
Pourcentage de marchés attribués à des entreprises autochtones $[A / (B-C) \times 100]$	12 %

*Comprend les modifications de marchés conclus avec des entreprises autochtones et les marchés conclus avec des entreprises autochtones au moyen de cartes d'achat. Peut comprendre des marchés de sous-traitance.

[†]Aux fins de l'objectif de 5 %, les entreprises autochtones comprennent, selon Services aux Autochtones Canada, les Aînés, les conseils de bande et les conseils tribaux, les entreprises inscrites dans le [Répertoire des entreprises autochtones](#)^{xii} pour les marchés réservés dans le cadre de la [Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones](#)^{xiii} ainsi que les entreprises inscrites sur une liste d'entreprises bénéficiaires pour les marchés dont la livraison finale est effectuée dans une zone visée par un traité moderne ou une entente d'autonomie gouvernementale comportant des mesures économiques.

[‡]Comprend les modifications de marchés.

INFC a peaufiné son approche en matière de passation de marchés, dans le cadre de laquelle les entreprises autochtones sont incluses par défaut et un processus simplifié pour les marchés d'approvisionnement avec les aînés est en vigueur. De plus :

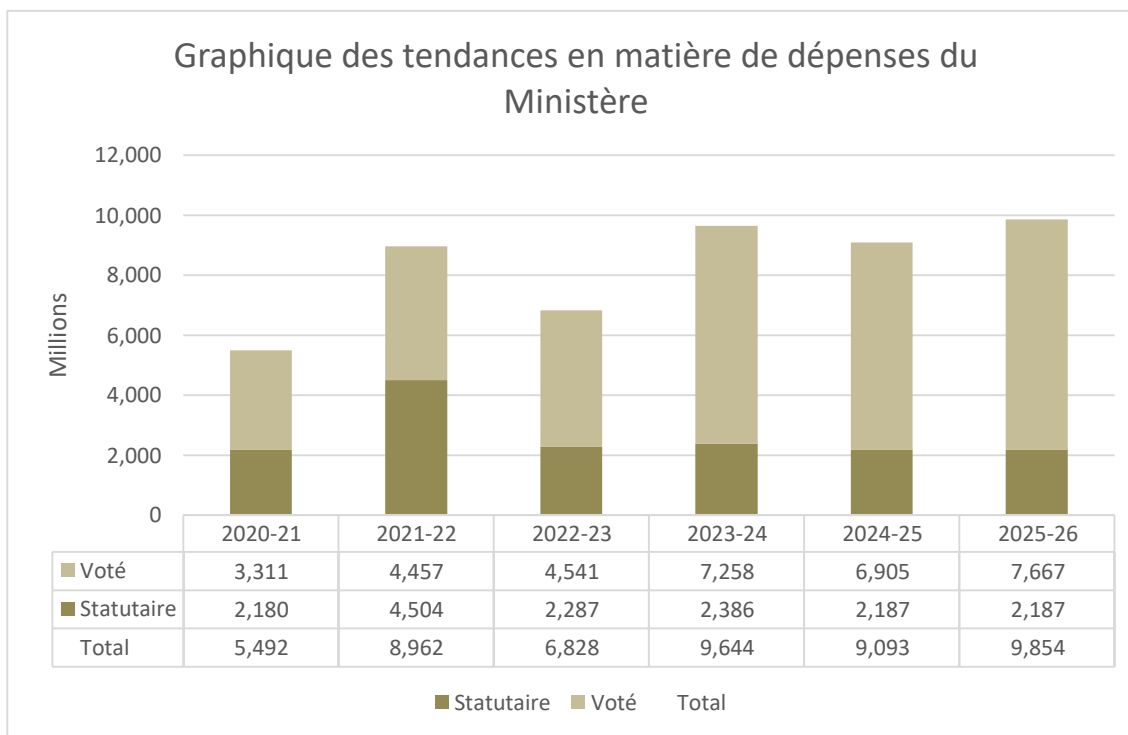
- ▶ tous les agents d'approvisionnement ont suivi le cours obligatoire intitulé « Considérations autochtones en matière d'approvisionnement » (COR409) de l'École de la fonction publique du Canada;
- ▶ 50 % du personnel de l'Approvisionnement a suivi le cours intitulé « Approvisionnement dans la région du Nunavut » (COR410) de l'École de la fonction publique du Canada, et le reste du personnel doit suivre la formation au cours du présent exercice.

Dépenses et ressources humaines

Dépenses

Dépenses de 2020-2021 à 2025-2026

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.



Les dépenses réelles totales pour 2022-2023 (6,8 milliards de dollars) ont été supérieures à celles de 2021-2022 (6,7 milliards de dollars excluant le financement complémentaire législatif unique pour le Fonds canadien pour le développement des collectivités) et de 2020-2021 (5,5 milliards de dollars). Les dépenses (votées) en subventions et contributions d'Infrastructure Canada ont continué d'augmenter au cours des trois derniers exercices, et les dépenses de certains programmes de grande envergure n'ont jamais été aussi élevées.

Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2022-2023	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Autorisations totales pouvant être utilisées 2022-2023	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2022-2023
Infrastructure publique ¹⁰	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	5 431 853 479	Sans objet	Sans objet
1. Politiques en matière d'infrastructures publiques et de collectivités	56 104 481	56 104 481	60 412 477	55 147 857	55 039 761	Sans objet	38 225 901	52 673 294
2. Les investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités.	37 186 565	37 186 565	32 681 459	29 889 207	36 432 175	Sans objet	18 614 204	35 290 726
3. Surveillance et réalisation des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités	9 197 797 866	9 197 797 866	9 494 787 595	8 957 278 125	9 222 246 549	Sans objet	8 846 154 206	6 673 924 850
Total partiel	9 291 088 912	9 291 088 912	9 587 881 531	9 042 315 189	9 313 718 485	5 431 853 479	8 902 994 311	6 761 888 870
Services internes	58 784 800	58 784 800	56 456 661	51 372 558	67 854 465	60 534 414	59 086 660	67 070 147
Total	9 349 873 712	9 349 873 712	9 644 338 192	9 093 687 747	9 381 572 950	5 492 387 893	8 962 080 971	6 828 959 017

¹⁰ INFC a procédé à la refonte de son cadre ministériel des résultats (CMR) pour l'exercice 2021-2022 afin de mieux tenir compte des nouveaux postes liés à une fonction d'élaboration de politiques, ce qui permettra une présentation plus précise de l'harmonisation des ressources au sein du Ministère dans les rapports futurs.

Les dépenses réelles en 2022-2023 (6,8 milliards de dollars) ont été inférieures aux dépenses prévues (9,3 milliards de dollars). L'écart est principalement attribuable à la conditionnalité de certains projets et à des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement qui ont été observés tout au long de 2022-2023. Les dépenses réelles totales pour 2022-2023 (6,8 milliards de dollars) étaient inférieures aux dépenses réelles totales pour 2021-2022 (9,0 milliards de dollars). Cet écart est principalement attribuable au financement complémentaire unique alloué par le Fonds canadien pour le développement des collectivités (2,2 milliards de dollars). De plus, il peut y avoir des retards entre le moment où les activités d'infrastructure ont lieu et le moment où INFC est en mesure de verser les fonds, c'est-à-dire lorsque les bénéficiaires présentent leurs demandes. Diverses raisons peuvent influencer sur le moment des demandes de remboursement, ce qui peut contribuer à un écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles. Une fois approuvés, certains projets passent rapidement à l'étape de la construction, tandis que d'autres ont des délais plus longs pour la planification et les processus d'approbation locaux (p. ex. zonage et délivrance de permis).

Ressources humaines

Sommaire des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2020-2021	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Équivalents temps plein réels 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025
Infrastructure publique ¹¹	258	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
1. Politiques en matière d'infrastructures publiques et de collectivités	Sans objet	225	299	306	348	317
2. Les investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités.	Sans objet	169	295	226	247	225
3. Surveillance et réalisation des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités	Sans objet	234	330	331	318	290
Total partiel	258	628	924	863	913	832

¹¹ INFC a procédé à la refonte de son cadre ministériel des résultats (CMR) pour l'exercice 2021-2022 afin de mieux tenir compte des nouveaux postes liés à une fonction d'élaboration de politiques, ce qui permettra une présentation plus précise de l'harmonisation des ressources au sein du Ministère dans les rapports futurs.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2020-2021	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Équivalents temps plein réels 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025
Services internes	444	328	315	412	302	275
Total	702	956	1 239	1 275	1 215	1 107

Les équivalents temps plein réels en 2022-2023 étaient 33 % plus élevés que les équivalents temps plein réels en 2021-2022. Cet écart s'explique par l'élargissement du mandat d'Infrastructure Canada et par le fait que le Ministère continue de s'efforcer d'offrir un niveau sans précédent de programmes découlant principalement de l'Énoncé économique de l'automne 2020 et du budget de 2021. Infrastructure Canada a également hérité du portefeuille de l'itinérance, qui a été transféré au Ministère par Emploi et Développement social Canada le 26 octobre 2021.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les dépenses votées et les dépenses législatives d'Infrastructure Canada, consultez les [Comptes publics du Canada](#)^{xiv}.

Dépenses et activités du gouvernement du Canada

Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses d'Infrastructure Canada avec les dépenses et les activités du gouvernement du Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#)^{xv}.

États financiers et faits saillants des états financiers

États financiers

Les états financiers (non audités) d'Infrastructure Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 sont affichés sur [le site Web](#)^{xvi} ministériel.

Faits saillants des états financiers

État condensé des résultats (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats prévus 2022-2023	Résultats réels 2022-2023	Résultats réels 2021-2022	Écart (résultats réels de 2022-2023 moins résultats prévus de 2022-2023)	Écart (résultats réels de 2022-2023 moins résultats réels de 2021-2022)
Total des charges	9 410 867 000	6 849 741 137	6 824 797 553	(2 561 125 863)	24 943 584
Total des recettes	-	-	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	9 410 867 000	6 849 741 137	6 824 797 553	(2 561 125 863)	24 943 584

Le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts s'élevait à 6,8 milliards de dollars, soit une diminution de 2,6 milliards par rapport aux résultats prévus attendus. L'écart peut s'expliquer par une diminution des dépenses en raison d'un gel permanent ou temporaire du financement des projets de 2,0 milliards de dollars et d'une diminution des dépenses prévues de 0,6 milliard de dollars en raison du décalage de projets. INFC demandera le report des fonds inutilisés admissibles aux exercices ultérieurs.

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2022-2023 sont fournis dans [l'État des résultats prospectif et les notes de 2022-2023](#)^{xvii} d'Infrastructure Canada.

État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2023 (en dollars)

Renseignements financiers	2022-2023	2021-2022	Écart (2022-2023 moins 2021-2022)
Total du passif net	2 635 597 428	2 307 557 175	328 040 253
Total des actifs financiers nets	1 859 837 640	1 524 508 229	335 329 412
Dette nette du Ministère	775 759 787	783 048 946	(7 289 159)
Total des actifs non financiers	2 640 622 976	2 692 140 533	(51 517 556)
Situation financière nette du ministère	1 864 863 189	1 909 091 587	(44 228 398)

La situation financière nette du Ministère était de 1,9 milliard de dollars, ce qui est semblable à celle de 2021-2022. Le Ministère a connu une légère diminution de 44 millions de dollars entre les deux exercices attribuable à l'amortissement des actifs sur leur durée de vie utile.

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2022-2023 sont fournis dans [l'État des résultats prospectif et les notes de 2022-2023](#)^{xviii} d'Infrastructure Canada.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Sean Fraser, C.P., député

Administratrice générale : Kelly Gillis

Portefeuille ministériel : Ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités

Le Bureau de l'infrastructure du Canada fait partie du portefeuille de l'Infrastructure et des Collectivités, qui comprend :

- Les [Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée](#)^{xix}, une société d'État dont le mandat est d'assurer aux usagers un passage sécuritaire sur ses structures situées dans la grande région de Montréal en fournissant des services de gestion, d'entretien et de réparation appropriés, tout en respectant l'environnement et en optimisant la circulation.
- L'[Autorité du pont Windsor-Detroit \(APWD\)](#)^{xx}, une société d'État responsable de la conception, du financement, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'un nouveau passage international de propriété publique entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan, dans le cadre d'un partenariat public-privé. La responsabilité de l'APWD a été transférée du ministre des Transports au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités le 4 novembre 2015.
- La [Banque de l'infrastructure du Canada](#)^{xxi}, une société d'État, s'appuie sur le soutien fédéral pour attirer des investissements privés et institutionnels en vue de réaliser de nouveaux projets d'infrastructure qui génèrent des revenus et qui sont d'intérêt public. La Banque de l'infrastructure du Canada tire parti des capitaux et de l'expertise du secteur privé et aide les partenaires gouvernementaux à construire de nouvelles infrastructures partout au Canada. La *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* a reçu la sanction royale le 22 juin 2017, et le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités a été désigné ministre responsable le 4 juillet 2017.
- Le portefeuille du [Logement, de la Diversité et de l'Inclusion](#)^{xxii} est supporté par Infrastructure Canada et par nos collègues de Femmes et Égalité des genres et de Patrimoine canadien. L'objectif principal est de faire en sorte que les Canadiens puissent avoir leur propre maison, en travaillant à améliorer l'abordabilité du logement et à mettre fin à l'itinérance chronique, et de promouvoir toute l'étendue de la diversité dynamique de notre pays par une plus grande inclusion. Ces lacunes seront comblées grâce à la consultation des partenaires autochtones, à la mise en œuvre d'une approche pangouvernementale pour bâtir une société plus inclusive, plus équitable et plus juste et

aux efforts visant à combattre le racisme, la discrimination et la xénophobie systémiques. Dans le cadre du nouveau portefeuille d'Infrastructure Canada, le Ministère est également responsable de la [Société canadienne d'hypothèques et de logement \(SCHL\)](#)^{xxiii}. La SCHL dirige et exécute des initiatives fédérales dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, qui comprend la construction de nouveaux logements abordables et le renouvellement du parc de logements abordables existants.

- Le 4 novembre 2015, le ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités a été désigné ministre responsable des questions fédérales concernant l'[Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto \(IRSRT\)](#)^{xxiv}. En 2000, le gouvernement du Canada, la province de l'Ontario et la ville de Toronto ont annoncé qu'ils engageaient chacun 500 millions de dollars pour financer l'IRSRT. Waterfront Toronto est une société sans capital-actions créée en 2001 pour diriger et mettre en œuvre l'IRSRT. La prochaine phase de l'Initiative comprend la protection contre les inondations des terrains portuaires pour laquelle le Canada, l'Ontario et Toronto contribuent à hauteur de 1,25 milliard de dollars.

Instruments habilitants :

- [Loi sur le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique](#) (2002, ch. 9, art. 47) (FCIS)^{xxv}
- [Décret en conseil C.P. 2004-0325](#)^{xxvi}
- Les mesures législatives suivantes, liées au Fonds de la taxe sur l'essence :
 - [Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada](#), L.C. 2011, ch. 24^{xxvii}
 - [Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013](#), L.C. 2013, ch. 33, art. 233^{xxviii}
- La loi et le décret en conseil suivants sur le corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent (communément appelé le projet de corridor du nouveau pont Champlain) :
 - [Loi visant le nouveau pont pour le Saint-Laurent](#)^{xxix}
 - [Décret en conseil C.P. 2014-0144](#)^{xxx}
- La loi, les décrets et l'Entente sur le passage entre le Canada et le Michigan suivants concernant le projet du pont international Gordie-Howe :
 - [Entente sur le passage](#)^{xxxi}
 - [Loi concernant un pont destiné à favoriser le commerce](#), L.C. 2012, ch. 31, art. 179^{xxxii}
 - [Décret en conseil C.P. 2012-1350](#)^{xxxiii}
 - [Décret en conseil C.P. 2015-1236](#)^{xxxiv}
 - [Décret en conseil C.P. 2015-1237](#)^{xxxv}
 - [Décret en conseil C.P. 2015-1238](#)^{xxxvi}
- Les décrets en conseil suivants concernant Waterfront Toronto :
 - [Décret en conseil C.P. 2015-1239](#)^{xxxvii}
 - [Décret en conseil C.P. 2015-1240](#)^{xxxviii}
- La loi et le décret en conseil suivants concernant la Banque de l'infrastructure du Canada :
 - [Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada](#), (L.C. 2017, ch. 20, art. 403)^{xxxix}
 - [Décret en conseil C.P. 2017-1007](#)^{xl}

- Les décrets suivants ont transféré des responsabilités d'Emploi et Développement social Canada au ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion :
 - [Décret en conseil C.P. 2021-0924](#)^{xli}
 - [Décret en conseil C.P. 2021-0952](#)^{xlii}
 - [Décret en conseil C.P. 2021-0949](#)^{xliii}
 - [Décret en conseil C.P. 2021-0948](#)^{xliv}
 - [Décret en conseil C.P. 2021-0947](#)^{xlv}

Année de constitution ou de création : 2002

Autres renseignements : Infrastructure Canada collabore avec Transports Canada afin d'assurer l'exécution de certains programmes temporisés de paiements de transfert. Infrastructure Canada collabore également avec Services publics et Approvisionnement Canada, qui agit à titre d'autorité contractante pour le corridor du nouveau pont Champlain.

Raison d'être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons

La section « Raison d'être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons » est accessible sur le [site Web](#)^{xlvi} d'Infrastructure Canada.

Pour plus de renseignements sur les engagements organisationnels formulés dans la lettre de mandat du Ministère, consultez la [lettre de mandat du ministre](#)^{xlvii}.

Contexte opérationnel

Des renseignements sur le contexte opérationnel sont accessibles sur le [site Web](#)^{xlviii} d'Infrastructure Canada.

Cadre de présentation de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes de référence d'Infrastructure Canada de 2022-2023 sont présentés ci-dessous.

Responsabilité essentielle 1 : Politiques en matière d'infrastructures publiques et de collectivités

Résultat ministériel 1.1 : Les politiques en matière d'infrastructures et de collectivités sont fondées sur des données probantes.

Indicateur 1.1.1 : Pourcentage des évaluations qui concluent que les politiques d'INFC contribuent à la conception de programmes et d'initiatives fédérales efficaces

Indicateur 1.1.2 : Pourcentage des éléments du plan d'action de gestion (PAG) mis en œuvre comme prévu

Résultat ministériel 1.2 : Les infrastructures améliorent la qualité de vie de tous les Canadiens.

Indicateur 1.2.1 : Part du produit intérieur brut attribuable aux investissements du gouvernement fédéral dans les infrastructures (en dollars courants)

Indicateur 1.2.2 : Ratio de la durée de vie résiduelle des actifs d'infrastructure

Indicateur 1.2.3 : Réduction des émissions de GES par habitant issues des secteurs du transport, des bâtiments, des déchets solides et des eaux usées depuis 2005

Indicateur 1.2.4 : Durée de vie utile résiduelle des infrastructures publiques particulièrement importantes pour les populations vulnérables : transport en commun et installations récréatives et sportives

Responsabilité essentielle 2 : Investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités

Résultat ministériel 2.1 : Les investissements dans les infrastructures publiques répondent aux intérêts nationaux et aux besoins des collectivités.

Indicateur 2.1.1 : Financement d'INFC affecté à des projets

Indicateur 2.1.2 : Nombre de transactions et montant des investissements privés dans les infrastructures publiques

Responsabilité essentielle 3 : Surveillance et réalisation des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités

Résultat ministériel 3.1 : Les investissements dans les infrastructures et les actifs sont gérés tout au long de leur cycle de vie.

Indicateur 3.1.1 : Pourcentage de projets achevés

Indicateur 3.1.2 : Pourcentage de programmes/projets conformes aux documents de financement

Indicateur 3.1.3 : Valeur de la contribution financière d'INFC au cours de l'exercice

Indicateur 3.1.4 : Pourcentage des normes de service des programmes de paiements de transfert respectées

Programme : Politique sur les infrastructures publiques et les collectivités

Programme : Politique en matière de financement de rechange

Programme : Politique sur les grands ponts

Programme : Politiques en matière d'itinérance

Programme : Investissement dans les infrastructures publiques et les collectivités

Programme : Investissement au moyen de financement de rechange

Programme : Investissement dans les grands ponts

Programme : Investissements en matière d'itinérance

Programme : Surveillance des allocations et du financement fondé sur le mérite

Programme : Surveillance du financement de rechange

Programme : Surveillance des grands ponts

Programme : Surveillance du financement en matière d'itinérance

Renseignements à l'appui du Répertoire des programmes

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes d'Infrastructure Canada figurent dans l'[InfoBase du GC](#)^{lix}.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires suivants sont affichés sur [le site Web](#)^l d'Infrastructure Canada :

- ▶ Renseignements sur les programmes de paiements de transfert;
- ▶ Analyse comparative entre les sexes Plus;
- ▶ Initiatives horizontales;

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{li}. Ce rapport fournit aussi des renseignements détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Coordonnées de l'organisation

Infrastructure Canada
180, rue Kent, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1P 0B6
Téléphone : 613-948-1148
Numéro de téléphone (sans frais) : 1-877-250-7154
ATS : 1-800-465-7735
Courriel : info@inf.gc.ca Site Web : www.infrastructure.gc.ca^{lii}

Annexe – Définitions

analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) (*gender-based analysis plus [GBA Plus]*)

Outil analytique utilisé pour élaborer des politiques, des programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs et mieux comprendre comment des facteurs comme le sexe, la race, l'origine nationale et ethnique, l'origine ou l'identité autochtone, l'âge, l'orientation sexuelle, les conditions socio-économiques, la géographie, la culture et le handicap influent sur les expériences et les résultats et peuvent avoir une incidence sur l'accès aux programmes gouvernementaux et l'expérience vécue dans le cadre de ceux-ci.

cadre ministériel des résultats (*departmental results framework*)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (*target*)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit d'atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (*statutory expenditures*)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (*planned spending*)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (*voted expenditures*)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone (*Indigenous business*)

Organisation qui, aux fins de l'Annexe E : Procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones de la Directive sur la gestion de l'approvisionnement ainsi que de l'engagement du gouvernement du Canada d'attribuer obligatoirement chaque année au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones, correspond à la définition et aux exigences définies dans le [Répertoire des entreprises autochtones](#)^{liii}.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

indicateur de rendement (*performance indicator*)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (*departmental result indicator*)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (*horizontal initiative*)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (*plan*)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (*Departmental Plan*)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (*departmental priority*)

Plan ou projet sur lequel un ministère a choisi de concentrer ses efforts et dont il rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être réalisé en premier pour obtenir les résultats ministériels attendus.

priorités pangouvernementales (*government-wide priorities*)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2022-2023, thèmes généraux qui donnent un aperçu du programme du gouvernement dans le [discours du Trône du 23 novembre 2021](#)^{liv} : bâtir un présent et un avenir plus sains, faire croître la croissance d'une économie plus résiliente, mener une action climatique audacieuse, travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion, avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation et lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

rapport sur les résultats ministériels (*Departmental Results Report*)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (*performance*)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons tirées ont été cernées.

répertoire des programmes (*program Inventory*)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

responsabilité essentielle (*core responsibility*)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (*result*)

Conséquence attribuable en partie à une organisation, une politique, un programme ou une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (*departmental result*)

Conséquence ou résultat qu'un ministère cherche à atteindre. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

Notes de fin de rapport

- i. Infrastructure Canada, <https://www.infrastructure.gc.ca/pub/index-fra.html>
- ii. Plan ministériel 2022-2023 d'Infrastructure Canada, <https://www.infrastructure.gc.ca/pub/dp-pm/2022-23/2022-dp-pm-fra.html>
- iii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- iv. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- v. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- vi. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- vii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- viii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ix. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- x. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xi. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xii. Répertoire des entreprises autochtones, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100033057/1610797769658>
- xiii. Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1354798736570/1610985991318>
- xiv. Comptes publics du Canada, <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- xv. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xvi. Infrastructure Canada, <https://www.infrastructure.gc.ca/index-fra.html>
- xvii. État des résultats prospectif et les notes de 2022-2023, <https://www.infrastructure.gc.ca/pub/foso-efp/foso-efp-2022-fra.html>
- xviii. État des résultats prospectif et les notes de 2022-2023, <https://www.infrastructure.gc.ca/pub/foso-efp/foso-efp-2022-fra.html>
- xix. Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, <https://jacquescartierchamplain.ca/>
- xx. Autorité du pont Windsor-Detroit, <https://www.gordiehoweinternationalbridge.com/fr>
- xxi. Banque de l'infrastructure du Canada, <https://cib-bic.ca/fr/>
- xxii. Lettre de mandat du ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-du-logement-et-de-la-diversite-et-de>
- xxiii. Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/>
- xxiv. Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto (IRSRT), <https://www.infrastructure.gc.ca/twri-irrt-fra.html>
- xxv. *Loi sur le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique* (2002, ch. 9, art. 47) (FCIS), <https://lawslois.justice.gc.ca/fra/lois/c-10.3/page-1.html>
- xxvi. Décret en conseil C.P. 2004-0325, <https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=6282&lang=fr>
- xxvii. *Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada*, L.C. 2011, ch. 24, https://laws.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2011_24/page-1.html

- xxviii *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013*, L.C. 2013, ch. 33, art. 233, https://lawslois.justice.gc.ca/fra/lois/Annuelles/2013_33/page-1.html
- xxix *Loi visant le nouveau pont pour le Saint-Laurent*, <https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=28923&lang=fr>
- xxx Décret en conseil C.P. 2014-0144, <https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=28923&lang=fr>
- xxxi Entente sur le passage, <https://www.partnershipborderstudy.com/crossing-agreement.html>
- xxxii *Loi concernant un pont destiné à favoriser le commerce*, L.C. 2012, ch. 31, art. 179, <https://lawslois.justice.gc.ca/fra/lois/b-8.05/TexteComplet.html>
- xxxiii Décret en conseil C.P. 2012-1350, <https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=26598&lang=fr>
- xxxiv Décret en conseil C.P. 2015-1236, <https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=31598&lang=fr>
- xxxv Décret en conseil C.P. 2015-1237, <https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=31599&lang=fr>
- xxxvi Décret en conseil C.P. 2015-1238, <https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=31600&lang=fr>
- xxxvii Décret en conseil C.P. 2015-1239, <https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=31601&lang=fr>
- xxxviii Décret en conseil C.P. 2015-1240, <https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=31602&lang=fr>
- xxxix *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, (L.C. 2017, ch. 20, art. 403), <https://lawslois.justice.gc.ca/fra/lois/C-6.18/TexteComplet.html>
- xl Décret en conseil C.P. 2017-1007, <https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=34913&lang=fr>
- xli Décret en conseil C.P. 2021-0924, <https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=41292&lang=fr>
- xlii Décret en conseil C.P. 2021-0952, <https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=41313&lang=fr>
- xliiii Décret en conseil C.P. 2021-0949, <https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=41310&lang=fr>
- xliv Décret en conseil C.P. 2021-0948, <https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=41309&lang=fr>
- xlv Décret en conseil C.P. 2021-0947, <https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=41308&lang=fr>
- xlvi Infrastructure Canada, <https://www.infrastructure.gc.ca/index-fra.html>
- xlvii Lettres de mandat, <https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat>
- xlviii Infrastructure Canada, <https://www.infrastructure.gc.ca/index-fra.html>
- xlix. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ¹ Infrastructure Canada, <https://www.infrastructure.gc.ca/index-fra.html>
- li. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>
- lii Infrastructure Canada, <https://www.infrastructure.gc.ca/index-fra.html>
- liiii Répertoire des entreprises autochtones, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100033057/1610797769658>
- liv Discours du Trône, <https://www.canada.ca/fr/conseil-prive/campagnes/discours-trone/2021/discours-du-trone.html>